



CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE ET MARNE

Procès-Verbal

**Séance publique
du
Conseil général
du
25 juin 2010**

CONSEIL GENERAL DE SEINE ET MARNE

SEANCE PUBLIQUE DU 25 JUN 2010

-:-

L'an 2010, le vendredi 25 juin à 9 heures 45, le conseil général s'est réuni en l'Hôtel du département sous la présidence de Vincent Eblé, président.

1 PRESENCES

ONT ÉTÉ PRÉSENTS :

M. Jean-Claude AGISSON (jusqu'au rapport n° 1/02 inclus, puis à compter du rapport 2/01),
M. Léo AIELLO (jusqu'à la "Motion relative aux modes d'accueil des jeunes enfants" incluse),
M. André AUBERT,
Mme Lydie AUTREUX,
M. Jacques BALLOT,
M. Jean-Jacques BARBAUX,
M. Michel BENARD,
M. Gérard BERNHEIM,
M. André BERQUIER,
M. Jean-Pierre BONTOUX,
M. Jean CALVET (jusqu'au rapport n° 1/11 inclus),
M. Bertrand CAPARROY,
Mme Anne CHAIN-LARCHE,
M. Bernard CORNEILLE (jusqu'au rapport n° 5/02 inclus),
Mme Monique DELESSARD,
M. Jean DEY,
M. Vincent ÉBLÉ,
M. Francis ELU,
M. Gérard EUDE (jusqu'au rapport n° 6/03 inclus),
M. Nicolas FENART (jusqu'au rapport n° 6/03 inclus),
M. Christian FROT (jusqu'au rapport n° 4/13 inclus),
M. Jean-Paul GARCIA (jusqu'au rapport n° 5/02 inclus),
M. Jean-Jacques HYEEST,
M. Yves JAUNAUX,
M. Jacky LAPLACE,
M. Olivier MORIN (jusqu'au rapport n° 3/11 inclus),
M. Jean-Louis MOUTON,
Mme Paule NOURY (jusqu'au rapport n° 5/02 inclus),
Mme Michèle PELABERE,
M. François PERRUSSOT,
Mme Laurence PICARD,
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON (jusqu'au rapport n° 4/02 inclus),
Mme Danièle QUERCI,
M. Pierre RIGAULT,
M. Bernard RODIER,
Mme Maud TALLET,
M. Didier TURBA,
M. Lionel WALKER (jusqu'au rapport n° 6/03 inclus).

ONT DONNÉ POUVOIR :

M. Jean-Claude AGISSON à Mme Anne CHAIN-LARCHÉ (du rapport n° 1/03 au rapport n° 4/02 inclus)
M. Léo AIELLO à M. Didier TURBA (à compter du rapport n° 4/05)
M. Pierre BACQUE à Mme Laurence PICARD,
M. Jean CALVET à M. Jean DEY (à compter du rapport n° 1/12)
M. Bernard CORNEILLE à Mme Maud TALLET (à compter du rapport n° 5/03)
M. Gérard EUDE à Mme Danièle QUERCI (à compter du rapport n° 7/01),
M. Christian FROT à Jean-Claude AGISSON (à compter du rapport n° 4/14),
M. Jean-Paul GARCIA à Mme Anne CHAIN-LARCHÉ (à compter du rapport n° 5/03),
M. Olivier MORIN à M. Yves JAUNAUX (à compter de la "Motion relative aux modes d'accueil des jeunes enfants"),
Mme Paule NOURY à M. Pierre RIGAUT (à compter du rapport n° 5/03),
M. Jean-François PARIGI à M. Jacques BALLOT,
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON à M. Christian FROT (du rapport n° 2/01 au rapport n° 4/14 inclus, puis à M. Jean-Jacques BARBAUX à compter du rapport n° 4/15),
M. Jean-François ROBINET à M. Bernard RODIER,
M. Dominique SATIAT à M. Nicolas FENART,
M. Vincent TONI à Jean-Jacques HYEST,
M. Lionel WALKER à Mme Lydie AUTREUX (à compter du rapport n° 7/01).

A ETE ABSENT :

M. Nicolas FENART (à compter du rapport n° 7/01),
M. Dominique SATIAT (à compter du rapport n° 7/01),

Le quorum étant atteint, le Conseil général a, après délibération, adopté à l'unanimité l'ensemble des délibérations inscrites à son ordre du jour hormis la délibération 5/08 "Conseil des jeunes seine-et-marnais" qui a été retiré de l'ordre du jour, ainsi que les délibérations suivantes qui ont été adoptées à la majorité :

- n° 3/07 : "Lignes conventionnées : Réseau de transport Sol'R du secteur de Tournan-en-Brie et du Val-Bréon, ligne de bassin "Lumigny-Nesles-Ormeaux - Marles SNCF", réseau de transport Si t'bus des communes de Roissy-en-Brie et Pontault-Combault - projets d'avenant." (42 voix POUR – 1 voix CONTRE),
- n° 7/01 : "Première décision modificative 2010" (23 voix POUR – 14 voix CONTRE),
- n° 7/03 : "Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Association des Maires Ruraux de Seine-et-Marne au titre de 2010." (23 voix POUR – 14 voix CONTRE).

M. LE PRESIDENT. La séance est ouverte.

J'ai reçu les excuses de quelques collègues : Jean-François Robinet, Jean-François Parigi, Vincent Toni, Pierre Bacqué.

2 DOCUMENTS

M. LE PRESIDENT. Vous avez sur vos pupitres beaucoup de documents en cette fin d'année scolaire avant la pause de l'été :

- une plaquette actions éducatives pour les collèges ;
- une brochure accueil pour tous consacrée à nos musées ;
- le CD sur lequel est retranscrite la première délibération du conseil général de Seine-et-Marne du 23 juin 1790 ; l'original est ici dans une vitrine.
- une carte du « réseau routier départemental, programme 2010 de réparation des chaussées après l'hiver et de renouvellement des couches de roulement », et sa fiche « programme de réparation des chaussées après hiver-état d'avancement ».
- les annexes du rapport 1-04 : présentation des bilans 2009 de l'observatoire de l'eau et du plan départemental de l'eau ;
- un calendrier des séances pour le deuxième semestre de 2010.

Vous avez surtout deux très importants et très beaux ouvrages publiés sous notre égide.

Le premier est consacré au patrimoine et à l'histoire industrielle du département « La Seine-et-Marne industrielle ». Je remercie la direction des archives et du patrimoine et je la félicite pour ce travail qui a duré de nombreux mois. C'est une recherche approfondie comme vous l'imaginez, étant donné le volume de l'ouvrage. On a utilisé nos archives, pas seulement mais de façon dominante.

Cela fait écho à des travaux plus circonstanciés et à d'autres publications, en lien avec la région d'Ile-de-France qui a désormais la compétence de l'inventaire notamment industriel et technique dans les vallées de la Seine et du Loing. On a publié par exemple des monographies sur l'usine de papiers peints Leroy dans la collection « Parcours du patrimoine ».

Cela fait écho également à la nouvelle exposition du muséobus départemental consacrée à ce thème que nous avons inaugurée il y a quelques jours.

Le deuxième ouvrage c'est un Atlas de la flore sauvage. C'est le premier volume d'une série de quatre. Cela découle de l'Atlas dynamique de la biodiversité. Nous sommes le seul département français à avoir engagé un programme de travail aussi exhaustif, couvrant la totalité de notre territoire.

Notre travail est déjà reconnu par les grands spécialistes de la biodiversité en France et par le ministère. Le colloque organisé cette semaine a été une ponctuation intéressante. Je ne doute pas qu'avec la publication de cet ouvrage et des suivants, nous aurons une vision encore plus large de ce travail engagé depuis quatre ou cinq ans, dans un partenariat étroit avec des autorités scientifiques exigeantes, le muséum d'histoire naturelle et le CNRS. Cela a entraîné la mobilisation d'un grand nombre d'acteurs de terrain en Seine-et-Marne en particulier des réseaux d'associations naturalistes.

Le poids de ce premier volume traduit sa qualité, l'un ne va pas sans l'autre. C'est une vision exhaustive de la biodiversité végétale.

Nous aurons un deuxième volume consacré à la faune sauvage.

Le troisième portera sur les écosystèmes. Il ne suffit pas d'avoir un inventaire individualisé, espèce par espèce. Il convient aussi de savoir comment sa fonctionne dans tout le département.

Le quatrième volume est très attendu par la communauté scientifique. Ce sera une approche socio-économique, sociologique de la biodiversité départementale. Cela traitera des rapports entre l'homme et la nature, des usages que l'homme fait de la nature, de la biodiversité, usages positifs parfois, usages dangereux aussi.

C'est une aventure dans laquelle nous sommes engagés depuis plusieurs années. C'est très satisfaisant pour les élus que nous sommes, de voir que ce travail se traduit par du rendu. Aujourd'hui nous avons un objet tangible accréditant la qualité exceptionnelle du travail conduit de façon partenariale. Avec vous, je me réjouis de cette publication et je félicite nos services et nos équipes.

3 CALENDRIER

M. LE PRESIDENT. Je ne vous commente pas le calendrier que vous avez.

La prochaine commission permanente se réunira le lundi 5 juillet 2010 à 10 heures 30.

La prochaine séance publique sera celle de rentrée, le vendredi 24 septembre à 9 heures 30. Les commissions techniques se réuniront le lundi 20 septembre à partir de 10 heures 30 et la commission des finances le mercredi 22 septembre à 9 heures.

4 AGENDA

M. LE PRESIDENT. Je vous indique les dates de diverses manifestations pour vos agendas :

- le 26 juin à 15 heures, vernissage de l'exposition « Blandy Art Tour » avec la Galleria Continua à Blandy-les-Tours. Il s'agit de l'artiste originaire de l'Inde, Shilpa Gupta ;
- les 1^{er} et 2 juillet, la remise des sacs ados à Champs-sur-Marne ;
- le 10 septembre à 19 heures 30, lancement des scènes rurales à Sammeron ;
- le 11 septembre à 14 heures 30, inauguration du chemin des roses à Yèbles.

5 NOUVEAUX ARRIVANTS

M. LE PRESIDENT. Mes chers collègues, je vous informe qu'il n'y a aucun nouvel arrivant dans les services départementaux depuis notre dernière séance. C'était déjà le cas la dernière fois pour ceux qui l'auraient oublié. Cela montre que nous sommes dans une exigence d'absolue contrainte sur le plan budgétaire. Même pour remplacer des départs nous procédons avec parcimonie pour ménager nos dépenses de fonctionnement.

Il n'y pas néanmoins de réduction d'effectifs me précise le directeur général. Cela va de soi. Chacun ici le sait bien.

6 PROCES-VERBAL

M. LE PRESIDENT. Je vous propose d'adopter le procès-verbal de notre séance du 16 avril 2010.

Est-ce qu'il y a des observations ? ...

Le procès-verbal est adopté.

7 DESIGNATIONS

M. LE PRESIDENT. Nous devons désigner les conseillers généraux appelés à siéger au sein de la commission départementale chargée d'établir pour l'année 2011, la liste des jurées de la cour d'assise de Seine-et-Marne.

Je vous propose les candidatures de : Jacky Laplace, Gérard Bernheim, Jean Calvet, Jean-Claude Agisson, Christian Frot.

Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? ...

Je mets aux voix ces candidatures.

Ces personnes sont désignées à l'unanimité.

Je n'en doutais pas.

8 EXAMEN DES RAPPORTS

M. LE PRESIDENT. Mes chers collègues nous avons 66 rapports à examiner.

Suite à une erreur de numérotation, le rapport n° 6-01, politique départementale en faveur de la vie étudiante, devient le n° 5-09 et sera présenté par la commission correspondante.

Nous avons également deux motions qui ont fait l'objet d'une présentation en commission.

9 SUSPENSION ET REPRISE DE LA SEANCE

M. LE PRESIDENT. Je vous propose de suspendre la séance publique quelques instants, pour entendre des personnalités, qui ne sont pas membre de notre assemblée, nous présenter leurs actions en Haïti :

- le président national de l'UNICEF en France M. Jacques Hintzy ;
- le président d'une association nationale « Nos petits frères et sœurs » dont le siège est à Pontault-Combault, M. Eric Pinet ;
- la présidente d'une association locale « Désir d'Haïti » dont le siège est à Vaires-sur-Marne, Mme Christiane Estèves.

Il n'y a pas d'opposition ? ...

Il en est ainsi décidé.

La séance est suspendue.

(La séance est suspendue à 10 heures 15)

(La séance est reprise à 10 heures 45)

M. LE PRESIDENT. La séance est reprise.

10 EXAMEN DES RAPPORTS (suite)

N° 5-01

M. LE PRESIDENT. Nous souhaitons rester dans une dynamique d'aide internationale qui s'appuie sur les Etats mais aussi très, très fortement sur la solidarité à l'échelon des collectivités territoriales. C'est pourquoi j'ai présenté le mémoire n° 5-01 que nous allons examiner tout de suite. Il est consacré à l'aide à la reconstruction d'Haïti suite au tremblement de terre de janvier dernier.

Merci de vos éclairages et du travail que vous conduisez.

Lydie Autreux va nous rapporter ce mémoire et nous reprendrons ensuite dans l'ordre des commissions.

Mme AUTREUX, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. Suite au tremblement de terre en Haïti le 12 janvier 2010, le conseil général a immédiatement voté une aide d'urgence en faveur des enfants et de leurs familles sinistrées à travers l'UNICEF France qui vient de nous présenter son action.

Aujourd'hui tout reste à reconstruire. C'est pourquoi, suite à son engagement, le conseil général souhaite apporter une aide aux associations du département qui contribuent aux côtés de leur partenaire, à la reconstruction du pays.

« Désir d'Haïti » a un projet d'appui aux organisations paysannes. La subvention serait d'un montant de 8 000 €.

L'association seine-et-marnaise « Nos petits frères et sœurs » a un grand programme de construction de cinq maisons de vie. Elle nous sollicite pour financer les lits et le mobilier. La subvention serait de 12 000 €.

Avis favorable de la commission.

M. CALVET, rapporteur de la commission des finances. Je salue l'engagement des bénévoles seine-et-marnais.

Avis conforme.

M. BONTOUX. Nous avons des Haïtiens en Seine-et-Marne, dans de nombreuses villes. Certains ont pris des initiatives personnelles. Une jeune infirmière de mon canton a créé une association qui démarre. Elle ne peut prétendre à une subvention immédiatement. Elle veut acheminer un container de produits pour les hôpitaux, des médicaments, des outils, des matériaux. Si on pouvait regarder de près ces associations créées par des Seine-et-Marnais d'origine haïtienne ça serait bien. Envoyer un container c'est extrêmement complexe. Il faudrait les aider matériellement à constituer leur projet. Je sais que Jean Calvet suit ces associations de très près. On pourrait organiser à l'automne une réunion de toutes ces associations pour voir comment elles travaillent et les aider à concrétiser leurs besoins. La santé et l'éducation sont prioritaires.

M. LE PRESIDENT. On partage cet objectif. Le travail de recensement déjà fait par nos équipes.

Il n'y a pas d'autres interventions ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 1-01

M. AÏELLO, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. C'est la suite logique de la présentation du projet de territoire il y a quelques semaines. On met en place le conseil participatif.

Le projet départemental de territoire a été soumis au vote de l'assemblée départementale le 28 mai 2010. Le rapport de présentation de ce projet comportait la proposition de création d'un conseil participatif du projet de territoire composé de trois collèges : le collège des territoires, le collège des forces vives, le collège des citoyens, pour assurer les fonctions de veille, de contribution à la mise en œuvre du projet, d'évaluation et d'avis auprès de l'exécutif départemental pour la labellisation de nos projets. Sa mise en place pourrait être effective à l'automne 2010.

Les travaux du conseil participatif seront centrés sur la mise en œuvre du projet départemental axé sur cinq grands chantiers ainsi que tout sujet ou dossier sur saisine du président du conseil général.

Le collège des territoires sera composé : des maires de toutes les communes de plus de 10 000 habitants, des présidents de toutes les intercommunalités, de 30 maires de communes de moins de 10 000 habitants.

Le collège des citoyens sera composé de 54 membres : 48 membres tirés au sort parmi les participants aux 8 réunions publiques de concertation, 6 membres tirés au sort parmi les membres du conseil départemental des jeunes dont 3 hommes et 3 femmes.

Le président de cette instance sera nommé par le président du conseil général avec un bureau de six membres élus par leurs pairs dans les deux collèges. Un règlement intérieur sera mis en place. Tous les moyens seront mis en œuvre pour le bon fonctionnement de ce conseil participatif.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'incidence financière.

Il n'y a pas d'interventions ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 1-02

M. BERQUIER, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. Les ateliers de maîtrise d'œuvre urbaine ont proposé au département de Seine-et-Marne d'être partenaire dans l'organisation du traditionnel « atelier d'été de Cergy-Pontoise ». Ce dernier ouvert aux étudiants de tous les continents, abordera le thème de l'interface entre le rural et l'urbain dans les grandes métropoles, avec comme cas d'application un territoire compris entre la ville nouvelle de Sénart, Melun, la N4 et la N36.

Vous avez : la présentation des ateliers, les partenaires, les lieux d'intervention des ateliers, la maîtrise d'œuvre urbaine, l'atelier d'été d'une durée de 4 semaines avec 5 équipes de 6 étudiants, le thème des ateliers 2010. Cela se tiendra du 28 août au 24 septembre 2010.

Le budget de l'opération s'élève à 185 000€. La participation du département sollicitée pour cette manifestation est de 50 000 € soit 27 % du total. Cette somme est inscrite au budget 2010.

Avis favorable de la commission.

M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observation ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

M. BERQUIER, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement et de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. (*Procède à la lecture du rapport de M. le président.*)

Avis favorable des commissions.

M. WALKER, rapporteur de la commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme. Avis conforme.

M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des interventions ? Jean-Jacques Barbaux.

M. BARBAUX. Je veux souligner l'intérêt majeur de ce projet pour mon canton avec l'implantation de la première phase à Villeneuve-le-Comte.

Je salue le travail remarquable des élus du sud-A4 qui a abouti à un livre blanc regroupant 8 communautés de communes, 114 communes, près de 100 000 habitants. Ce travail a servi de base à beaucoup d'analyses pour ce projet. Je salue l'aide du conseil général dans le cadre du contrat C.L.A.I.R. qui a pu nous permettre de porter ces travaux.

M. LE PRESIDENT. Merci Jean-Jacques.

La parole est à Jean Dey.

M. DEY. Ce mémoire comporte deux décisions distinctes.

La première consiste à donner notre accord pour l'urbanisation d'un secteur donné. Elle entre dans les objectifs du SDRIF. Elle n'appelle pas de commentaire de ma part.

La deuxième concerne les Villages Nature. Dans ce mémoire on ne présente que des avantages. On fait leur publicité. Depuis le début je suis plutôt en faveur de ce projet. Si j'avais été en défaveur on ne m'aurait pas demandé mon avis... J'ai essayé d'influer autant que possible sur ce projet.

Il y a quelques années j'ai préconisé que le cahier des charges de Villages Nature soit du même ordre que celui pour le village olympique. Le CIO avait donné pour les candidatures à l'organisation des jeux Olympiques de 2012, un cahier des charges pour la réalisation du village. Il me semblait que dans le cadre d'une action exemplaire pour le XXI^e siècle, les promoteurs de Villages Nature devaient être à ce niveau au moins.

Avec les responsables de Disney nous avons visité le quartier sud de Londres, de Bedington, la zone zéro énergie. La dimension développement durable est prise dans la réalisation spécifique de Villages Nature.

La durabilité du tourisme international de masse n'est pas l'objet de mon propos ici. Dans l'implantation locale, les avantages l'emportent sur les inconvénients. Mais cela consomme de l'espace alors que nous sommes pour les économies. Cette consommation est très, très importante pour la réalisation de cet outil touristique.

Le total serait de 55 000 emplois mais on dépendra d'un employeur unique ce qui peut être une fragilité.

Voilà les commentaires que je souhaitais faire mais je voterai le projet de délibération.

M. CALVET. Je veux souligner le travail dense pendant des années, avec les modifications diverses et variées. Cela a abouti aujourd'hui à un projet à peu près cohérent. Jean Dey a souligné les aspects positifs mais d'autres n'ont pas été évoqués.

La consommation d'espace serait de 500 hectares dont une grande partie de terres agricoles. Il y a une autre zone agricole, la plaine de Jossigny. J'ai fait savoir à l'EPAMARNE qu'il trouvera des élus devant lui pour échanger des espaces et maintenir des terres agricoles.

Dans quelques mois il y aura des phases opérationnelles puisque l'ouverture est pour 2015. L'aspect sécurité n'a pas été abordé. Sommes-nous en zone police ou gendarmerie ? Sur un périmètre de cinq kilomètres, les touristes de Disney seront en zone police et d'autres à quelques centaines de mètres en zone gendarmerie.

Nous n'avons pas travaillé sur l'aspect sapeurs-pompiers. L'hôpital de Jossigny et Villages Nature vont sans doute nécessiter des moyens supplémentaires pour la caserne de Chessy voire peut-être une nouvelle caserne. Je souligne le travail des élus du sud A4 mené par Jean-Jacques Barbaux comme leader. Je dois souligner aussi le travail de mon propre service ces dernières semaines. L'Etat a donné *a priori* des engagements, après les remarques de différents interlocuteurs en particulier du

conseil général. Je souligne le travail d'un de nos collaborateurs Jean-Charles Eeckhout. Je pense que ce dossier évoluera avec un avis favorable.

Je veux mettre en garde ceux qui se réveillent à l'aube du 24 juin 2010. Depuis quelques jours, quelques heures, y compris dans mon courrier, je vois des élus de tous ordres et de tous poils s'émouvoir à cause de ce dossier. Nous sommes quelques-uns dans cette salle à le porter depuis plusieurs années. Depuis 24 mois nous avons eu beaucoup de réunions, de concertations, de débats publics. Je suis ouvert à toute critique, à toute remarque. C'est la base de la démocratie. Mais à un moment il ne faut pas charrier comme on dit. Je préfère le préciser tout de suite, pour l'avenir.

M. LE PRESIDENT. Cher Jean, un très beau livre fait partie du patrimoine de l'humanité, la Bible. Dans les évangiles on trouve des paraboles dont celle de l'ouvrier de la onzième heure. On peut en penser ce qu'on veut dans une République laïque, mais c'est un enseignement sur la nature humaine tout à fait éclairant, de même que sur la vie politique. Je partage assez vos derniers propos. J'ai entendu dans les travées certains dire que vous aviez raison.

Ce dossier est important pour l'avenir de notre territoire. On peut toujours considérer la part vide du verre ou la part pleine. Je ne sais pas si on est à la moitié.

Comment se saisir du dossier pour poser les bonnes questions au moment où il est encore temps de les traiter ? Comment infléchir les composantes complexes ? Je sais trop bien à quoi fait allusion la question de nos amis du groupe USM. J'observe qu'ici nous nous orientons tout droit vers une grande cohésion du vote de l'assemblée. J'en suis extrêmement satisfait.

Mme TALLET. Je félicite les services pour ce rapport avec des chiffres qui n'ont pas toujours été très clairs. J'ai lu un rapport sur la convention de l'époque.

Il est intéressant qu'on ait tenu compte d'un certain nombre de remarques sur l'étude de la convention dont les termes n'ont pas toujours été équilibrés entre la puissance publique et le privé.

Je veux insister sur quelques points qui me semblent importants.

Le premier c'est qu'on peut se féliciter des retombées fiscales annuelles pour les communes et les SAN concernés. On peut remarquer que ce n'est pas forcément ceux-là qui ont les principales charges sociales des salariés de ces territoires. On peut s'en féliciter sur le plan global mais il faut voir les déséquilibres générés. Je pense aux logements et aux transports.

Dans la société Eurodisney on travaille où on vit, on vit où on travaille. On fait du développement durable parce qu'on n'utilise pas sa voiture. Dans le monde réel c'est un peu différent. On galère pour trouver un logement. On galère dans les transports.

Le développement durable ce n'est pas que les performances thermiques des bâtiments c'est aussi les équilibres sociaux des territoires. Les déséquilibres qui ont marqué les premiers développements du Val d'Europe, la construction de logements sociaux et l'objectif de seulement 40 % de logements locatifs ne nous semblent pas correspondre à la réalité sociologique des salariés du secteur.

Pour l'accession à prix maîtrisé, il faudra être extrêmement vigilant. Aujourd'hui, mis à part l'étalement urbain, on n'a rien maîtrisé du tout... Les prix sont absolument inabordables pour les salariés.

Sur les transports, il faut être plus vigilant. Nous devons être partie prenante et acteur pour les difficultés en amont et en aval. Quand on parle de l'A 4, comment oublier le plus gros bouchon d'Europe à Nogent ? Quand on parle de l'amélioration des transports en commun, comment oublier qu'aujourd'hui on voyage comme dans des bétaillères avec le RER A ? Il ne suffit pas d'être extrêmement innovant autour de ce qui va se faire mais d'être particulièrement impliqué pour avoir des conditions normales de transport pour aller dans ces sites.

Dans cette convention, avancée très notable, vous avez mis des modalités de compensation entre ce qu'on dépenserait comme argent public et ce qu'on recevrait par la fiscalité. Il faut que cela nous permette de travailler le développement durable partout. Je suis dans le secteur II de Marne-la-Vallée. Je trouve particulièrement choquant le relatif luxe de l'éclairage urbain, de la voirie, du mobilier urbain de ce site, alors qu'on a une impression d'abandon dans nombre de nos territoires pour la voirie et l'éclairage public. C'est la même chose pour l'habitat : pastiche de villes italiennes ici, quartiers où on n'a pas les moyens matériels, humains et financiers d'intervenir pour la rénovation urbaine, rurale ou rurale là. C'est un aspect à travailler quand on se félicite de l'apport du développement économique.

On met à toutes les sauces aujourd'hui le développement durable. Chez moi on aura le cluster de développement durable ... Ailleurs ce sera le cluster tourisme... Il faut éclaircir pour que les territoires ne soient pas en concurrence. On ne peut se contenter d'un lieu exemplaire alors qu'ailleurs on n'a pas les moyens d'intervenir.

M. LE PRESIDENT. La parole est à Lionel Walker.

M. WALKER. Je ne reviens pas sur l'importance pour la Seine-et-Marne de ce projet. Elle a été largement évoquée.

Il y a aussi un changement qualitatif dans ce projet notamment dans la relation de Disney à notre territoire. De nombreuses tentatives de Disney et de nous-mêmes, on fait en sorte que nous ayons les retombées maximales sur l'ensemble de la Seine-et-Marne et les acteurs touristiques de Seine-et-Marne voire d'Ile-de-France.

Avec un projet de ce type, ces relations vont sans doute changer. A nous de faire en sorte que l'offre touristique globale et territoriale prenne toute sa place. Il n'y a pas d'obstacle de la part de Disney dans ce sens. C'est la bonne occasion d'aboutir à ce qu'on pas eu jusqu'ici.

M. LE PRESIDENT. Nous avons délibéré en janvier pour fixer le cadre de la négociation et des discussions techniques réalisées par Jean-Luc Combes pour l'assemblée départementale et je l'en remercie. Il n'y a pas dans le projet d'avenant qui vous est soumis, de point qui soit contraire aux orientations fixées en début d'année. C'est un sujet de satisfaction.

On peut toujours regarder un dossier de cette importance et de cette complexité de façon plus ou moins positive et trouver des inquiétudes ou des désaccords. Il faut mesurer cela d'un point de vue global. Dans les étapes qui vont suivre, nous nous efforcerons de rester dans une grande vigilance pour assurer la défense des intérêts de notre territoire et de nos populations. C'est une exigence que nous porterons ensemble. J'en prends, d'une certaine façon, l'engagement.

Il serait assez dangereux pour les dynamiques de cette partie de notre territoire de nous interrompre en chemin. Cet avenant n° 8 à la convention pour la création et l'exploitation d'Euro Disneyland c'est bien sûr l'outil indispensable pour la réalisation de Villages Nature. C'est aussi l'espace nécessaire de respiration de l'ensemble du secteur du Val d'Europe dans les années qui viennent.

Quand un processus de développement urbain de l'importance de celui du secteur IV de Marne-la-Vallée est engagé, il n'est pas envisageable d'interrompre le processus. Il nous faut trouver les voies et les moyens de poursuivre le développement de ce secteur avec des éléments d'équilibre entre l'activité économique dominante qui est celle de la première destination touristique d'Europe et des activités connexes. Villages Nature est une forme de diversification, certes toujours dans le champ du tourisme et des loisirs. La présence des personnes doit être un peu plus longue que dans les hôtels. Il faudra examiner la mobilité des salariés car ils seront nombreux. La dynamique de l'emploi est certaine pour ces investissements. Il est très difficile, dans un territoire en devenir, de refuser cela.

Vous avez sur vos pupitres quelques modifications rédactionnelles à la convention. C'est un amendement à l'avenant, transmis par le délégué interministériel adjoint. Ça ne porte pas sur le fond. Ce ne sont que des scories rédactionnelles. Je pense que vous les accepterez avec l'avenant.

M. EUDE. Je ne vais pas en rajouter sur l'intérêt économique de ce projet.

J'ai eu l'occasion d'en discuter lors du dernier conseil d'administration de la maison de l'emploi du nord-ouest Seine-et-Marne. On a un vrai enjeu sur la spécificité du projet Villages Nature, cela implique un vrai enjeu pour la préparation des emplois voire la création d'entreprises qui ne sont pas nécessairement au bon niveau aujourd'hui. Je pense à l'entretien des espaces verts. Ce n'est pas tout à fait la même nature d'emplois que dans les premiers parcs avec un niveau international. Ces emplois pourraient être plus facilement locaux, seine-et-marnais, à condition qu'on soit en capacité de préparer. Il y a un vrai travail à faire avec les promoteurs du projet, pour les chantiers d'insertion, le développement classique d'entreprises voire pour l'économie sociale et solidaire où il peut y avoir aussi des espaces. Nous devons ouvrir les portes à un certain nombre de structures pour que le dialogue s'engage le plus vite possible avec les promoteurs du projet.

M. LE PRESIDENT. Je partage tout à fait ton souci.

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

Je vous en remercie. Je suis sûr que les représentants de la société Disney présents dans le public, que je salue, y sont sensibles.

N° 1-04

M. DEY, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. Cet état d'avancement du plan départemental de l'eau a été présenté hier dans le cadre d'une conférence annuelle de l'eau qui a réuni plus de 150 participants, que vous avez introduite, monsieur le président.

Les différents objectifs nous sont rappelés dans ce mémoire.

On détermine une valeur moyenne du prix de l'eau à 4,01 € TTC le m³.

Le suivi des systèmes d'assainissement collectif nous montre une bonne performance globale en Seine-et-Marne mais le vieillissement du parc des stations d'épuration constitue une menace.

On note la valorisation des boues. Il est question d'ouvrir un certain nombre d'unités d'incinération pour les boues des stations d'épuration.

La performance des réseaux d'eau potable est une éco-conditionnalité pour l'attribution de nos subventions.

On note les engagements des communes dans la réduction des pesticides. Sur les 514 communes de Seine-et-Marne, plus de la moitié aujourd'hui est engagée dans une dynamique de réduction d'utilisation des herbicides.

On comptait 185 000 Seine-et-Marnais recevant de l'eau non potable à leur robinet au début du plan. On est descendu à 140 000. Le problème ne va perdurer que pour 55 000. La différence c'est parce que des solutions ont été trouvées et les travaux mis en œuvre. On a divisé par trois en trois ans ce problème de l'eau potable.

France 3 a dernièrement diffusé une émission sur l'eau en prenant l'exemple de la Seine-et-Marne. On nous a montré une diapositive sur un problème alors qu'en Seine-et-Marne c'est un film qui se déroule avec une diminution rapide du nombre de Seine-et-Marnais concernés par une eau non-conforme. Nous sommes plutôt de bons élèves.

Pour la reconquête à terme de la qualité de l'eau, on sait que ça sera plus long. En milieu non-agricole, les communes et le conseil général sont engagés et parviennent à des résultats extrêmement intéressants. Pour la reconquête de la qualité de la nappe, des expériences agricoles montrent une réduction jusqu'à 30 % de l'utilisation des herbicides. Le passage à une étape plus avancée est difficile et plus long. On ne peut qu'encourager cette prise de conscience du monde agricole.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'avis d'autres commissions.

Il n'y a pas d'observation ? Pierre Rigault.

M. RIGAULT. J'aurais une remarque sur l'eau concernant l'Entente Marne.

M. LE PRESIDENT. Vous voulez la faire après le vote.

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

Je vous remercie.

Il y a une fierté pour nous de voir que le processus engagé depuis quelques années produit des effets. On a déjà des avancées tout à fait conséquentes, presque 60 % de baisse du nombre de Seine-et-Marnais qui sont confrontés à des restrictions d'usage, 40 % confrontés à une eau non-conforme. Nous savons que des processus sont engagés dans les budgets des collectivités partenaires. L'amélioration va donc se poursuivre. Qui l'aurait dit il y a quelques années ?

Je donne maintenant la parole à Pierre Rigault.

M. RIGAULT. Je profite d'un dossier sur l'eau pour dire qu'hier j'étais à l'Entente Marne où nous avons voté une subvention de 100 000 € pour une étude lourde concernant le Grand Morin. Il compte énormément d'ouvrages, 39 vannages. On parle depuis de nombreuses années de revoir l'intérêt et le maintien d'un certain nombre de vannages.

Les intérêts particuliers et sectoriels sont très importants. Je souhaite que dans le suivi de cette étude, le conseil général reste au-dessus de la mêlée et au-dessus de ces intérêts pour qu'on aille vers une solution technique correspondant bien aux besoins du cours d'eau lui-même. Il va y avoir les pêcheurs, l'adduction d'eau potable de certaines communes. Tout cela va être affecté par les travaux qu'on pourrait faire sur ce cours d'eau. Je le répète, que nos services soient très vigilants et gardent comme toujours l'intérêt général.

M. LE PRESIDENT. Merci cher Pierre.

M. DEY. Aujourd'hui on est confronté à des directives européennes qui nous condamnent au bon état écologique pour nos cours d'eau. L'Entente Marne va dans le sens de l'application de cette directive européenne. Les vannages et les moulins c'est parce qu'à une époque on avait besoin de la force hydraulique pour produire de l'énergie. Ces temps sont révolus. Ce sont des friches industrielles.

M. LE PRESIDENT. Pierre à nouveau.

M. RIGAULT. Il n'y a pas que la force motrice dans les vannages. Ils participent à une régulation du cours d'eau qui a montré son utilité. Les contraintes vont être beaucoup plus fortes pour les propriétaires privés de ces vannages. Il serait dommage qu'on les supprime parce que c'est trop lourd à entretenir. Pour un certain nombre il y a un intérêt à garder le cours d'eau au niveau actuel.

N° 1-05

M. DEY, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. Il s'agit de remettre en ordre d'exploitation le patrimoine forestier du parc naturel régional du gâtinais français. On veut rendre à nouveau exploitable cette forêt malgré l'atomisation des parcelles qui font qu'aujourd'hui il est plus dispendieux de procéder au bornage des parcelles que de recevoir les recettes d'exploitation. Il faut qu'une structure publique se mette en ordre de marche pour grouper ces parcelles et les rendre exploitables car le bois est une ressource renouvelable. C'est parfaitement dans les attributions d'un parc naturel régional de mettre en place des opérations de développement durable.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

M. AUBERT, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. La politique d'aide aux projets de jardins familiaux a, depuis sa mise en place par délibération du conseil général en date du 30 avril 2009, rencontré un intérêt certain auprès des communes, nombreuses à contacter le département pour en connaître.

Deux dossiers ont été traités à ce jour par la commission permanente, leur examen a permis de déceler les imprécisions de certains critères définis par le département pour l'octroi d'une subvention et la détermination de son montant.

Le présent rapport vise donc à proposer de compléter et préciser ces critères, en particulier ceux obligatoires relatifs à la conception des projets. Par ailleurs les critères concernant la gestion de l'eau, ceux ayant trait à l'aide par un concepteur, la conception paysagère et écologique ainsi que celui visant à favoriser la biodiversité, sont complétés.

Le dossier présenté par la commune de Lieusaint constituera la première opération de jardins familiaux examinée sur la base de critères complétés et précisés.

On compte cinq critères obligatoires et des critères complémentaires.

Le dossier déposé par la commune de Lieusaint répond à neuf critères facultatifs. Il permet une aide du département qui s'élève à 40 % des dépenses hors taxes d'un montant de 360 507 €. Le montant maximum de travaux éligibles étant de 5 000 € HT par parcelle, soit 235 000 € de plafond pour ce projet, la subvention s'élève donc à 94 000 €.

Avis favorable de la commission.

M. BERNHEIM, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. BALLOT. On nous annonce 360 000 € de réalisations. Est-ce que cela comprend le prix d'acquisition des terrains ?

M. LE PRESIDENT. La réponse est oui.

M. BALLOT. La somme est sérieuse pour faire 47 jardins. Quand on compare avec ce qui se fait en Haïti... où c'est beaucoup plus nécessaire.

M. LE PRESIDENT. Comme il y a le prix du foncier, la comparaison doit être prudente. Il y a des exigences dans nos intentions. Il faut le faire.

M. BALLOT. Dans ces périodes difficiles, il faut à un moment être raisonnable...

M. LE PRESIDENT. Je partage cette exigence. Je pense que nous le sommes.

Il n'y a pas d'autres remarques ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

M. BERQUIER, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. Le syndicat intercommunal pour l'assainissement de la région de Villeneuve-Saint-Georges a préparé, à la demande de l'agence de l'eau Seine – Normandie et du conseil régional d'Ile-de-France, un contrat de bassin. Ce document regroupe pour les années 2010 – 2015 des programmes d'action visant les rivières, l'eau potable et l'assainissement pour vingt cinq collectivités dont sept de notre département, du bassin versant du Réveillon et d'une partie de celui de l'Yerres.

Comme pour l'A.E.S.N., le conseil régional d'Ile-de-France et les conseils généraux de l'Essonne et du Val-de-Marne, il est proposé au conseil général d'approuver ce contrat, le département conservant ses propres règles d'attribution des aides dans les domaines visés par le contrat.

Le contrat de bassin est désormais porté à la fois par l'A.E.S.N. et le conseil régional, et ces deux entités exigent que la structure porteuse soit accompagnée pendant toute la durée du contrat, soit cinq ans, d'un animateur. Ce dernier est financé à 80 % par l'A.E.S.N. et le conseil régional.

Le document élaboré en concertation avec l'ensemble des acteurs du bassin, comme ce fût toujours le cas avec les anciens contrats, est ensuite soumis à la signature de tous les partenaires susceptibles d'apporter une aide financière pour la réalisation des projets.

La durée de ce contrat est exceptionnellement portée à six ans afin que l'année terminale corresponde à 2015, date symbolique définie par le D.C.E. pour l'obtention du «bon état» des masses d'eau.

Les partenaires potentiels de ce contrat sont au nombre de quarante. Vous en avez la liste.

L'engagement du département a été précisé spécifiquement dans l'article 7.4 du contrat qui limite les conditions de son intervention. Vous en avez la liste.

Les taux d'aide peuvent être modifiés chaque année par l'assemblée départementale.

Tous les travaux inscrits dans le contrat doivent faire l'objet d'une demande spécifique de subvention auprès de chaque partenaire, conseil régional d'Ile-de-France, A.E.S.N., département. Nous aurons donc à nous prononcer ultérieurement sur chacun de ceux-ci, conformément à notre mode d'affectation des autorisations de programme concernées.

Il nous est demandé d'approuver ces conditions d'intervention du département.

Avis favorable de la commission.

M. EUDE suppléant M. CALVET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Quelqu'un souhaite-t-il s'exprimer ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 1-08

M. AUBERT, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. Il nous est proposé une convention entre le département et la commune de Pontault-Combault pour fixer les modalités d'exécution d'une étude et de contributions financières des deux collectivités.

On mentionne la présentation de l'école.

Les objets de l'étude sont : de privilégier une logique d'évolutivité des infrastructures routières dans le temps permettant d'optimiser leur usage pour la circulation automobile et les transports en commun, d'expérimenter des modes d'exploitation autour des nouvelles technologies pour rendre le trafic plus fluide, plus régulé, plus sûr et plus efficace.

Le site test est l'A 104, la Francilienne, entre l'A 4 et la RN 4 et ses rives. Le choix de ce tronçon est justifié par le projet de passage à deux fois trois voies. Ce qui offre une opportunité d'aménagement intégrant la suppression de la bande d'arrêt d'urgence et la création d'une voie réservée pour les bus comme les Seine-et-Marne Express. Il y a aussi la constitution en communauté d'agglomération, depuis le 1^{er} janvier 2010, des communes de Pontault-Combault et Roissy-en-Brie pour lesquelles la Francilienne constitue une coupure pénalisante.

La participation du Département à cette opération est de 8 000 € soit 8 % du total.

Avis favorable de la commission.

M. BERQUIER, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie.
Avis conforme.

M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

Mme DELESSARD. Hier soir en conseil municipal, l'ensemble des élus a approuvé ce projet. Je me réjouis du passage aujourd'hui en séance publique du conseil général.

M. LE PRESIDENT. Ce dossier est intéressant. Nous nous efforçons d'assurer le développement des formations supérieures dans notre territoire pour nos jeunes. Il y a d'autres avantages. On travaille sur des sujets seine-et-marnais de fond. On fait avancer notre vision de la route de demain, apaisée. Cela complète le travail de notre projet de territoire.

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 1-09

M. CORNEILLE, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. Le présent rapport propose l'adhésion du département à l'association « Agence Marne-la-Vallée Descartes Développement AMV2D ». Cette association créée le 19 mars 2010 a pour objectif de contribuer au développement économique local du territoire du Val Maubuée en créant des synergies entre les acteurs locaux, institutionnels, académiques et économiques. Le montant de la cotisation départementale s'élève à 2 500 € par an. Cette initiative permettra de renforcer l'attractivité de ce territoire.

Il est proposé à notre assemblée d'approuver l'adhésion du département à cette association, d'approuver les statuts de l'association joints en annexe, de désigner deux représentants du département pour siéger à l'assemblée et d'imputer la dépense sur le programme « autres actions économiques ».

Avis favorable de la commission.

M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observation ? ...

Nous devons désigner deux représentants. Les candidats sont Didier Turba et Maud Tallet.

Il n'y a pas d'autres candidats ? ...

Je mets aux voix ces candidatures.

Ces personnes sont désignées.

Je mets aux voix le projet de délibération complété avec ces noms.

Il est adopté ainsi complété.

N° 1-10

M. DEY, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. Le projet de révision de cette charte comporte deux volets.

Le premier concerne l'extension du périmètre du parc qui passe de 57 à 78 communes.

Le deuxième concerne l'évolution de la charte comptant trois axes majeurs.

Axe stratégique n° 1 : Agir durablement sur les richesses de notre territoire qui se décline en 4 orientations.

Axe stratégique n° 2 : mettre la solidarité et l'environnement au cœur du développement qui se décline en 4 orientations.

Axe stratégique n° 3 : mobiliser pour un projet de territoire partagé et innovant qui se décline en trois orientations.

Le développement durable devient un fil directeur de la Charte et la démarche s'est inscrite dans le cadre d'un agenda 21.

La charte affirme son positionnement de développement durable en développant les aspects économiques, sociaux et environnementaux avec dix points. Le dixième est intéressant, c'est la mise en place d'éco-conditionnalités dans le fonctionnement. Elles consisteraient à subordonner le paiement d'aides publiques au respect de conditions environnementales d'une part, d'autre part la modulation des aides du parc aux communes en fonction du nombre de logements de type social sur leur territoire communal.

Avis favorable de la commission.

M. BERQUIER, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. Avis conforme.

M. AIËLLO suppléant M. BENARD, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Avis conforme.

M. PERRUSSOT, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. Avis conforme.

M. DEY, rapporteur de la commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Lionel Walker souhaite intervenir.

M. WALKER. On n'aura sans doute pas les 78 communes puisqu'un certain nombre ne souhaite pas entrer dans le parc. Certaines voulaient mais se trouvent bloquées puisqu'il n'y a pas forcément de continuité. On sera sans doute plus près de 70 que de 78.

L'important est dans l'évolution de l'esprit de cette charte, très différent de la première qui était très protectrice et très défensive par rapport à la ville. Là on aborde les questions de solidarité de territoires, incluant des parties urbaines entières dans le nouveau parc. Il y a une meilleure complémentarité et non pas une opposition de ces modes de vie.

Le logement social, l'énergie, l'économie sont traités ainsi que le culturel qui était faiblement pris en compte dans la première charte.

C'est une vraie évolution où nos services, ceux de la région et de l'Essonne ont pris toute leur part pour avoir une charte pour un territoire qui soit plus d'expérimentation demain, d'innovation, de pratique des politiques globales souhaitées par les collectivités qui les financent. Ce n'est pas un territoire qui serait mis sous cloche et exonéré des problématiques sociales qu'on rencontre dans notre société.

M. LE PRESIDENT. La parole est à Bernard Rodier.

M. RODIER. Grez-sur-Loing n'est pas dans le canton de Moret mais de Nemours.

M. LE PRESIDENT. Jean-Claude Boixière serait fâché si on le changeait de canton.

M. DEY. On a différents projets de parcs naturels régionaux en Seine-et-Marne, la Marne et les deux Morins et le bocage gâtinais. Les remarques faites sur la vocation d'un P.N.R. sont pour être un laboratoire du développement durable au niveau du périmètre concerné. Les différentes composantes du développement durable, en particulier la composante sociale, n'avaient pas été tellement prises en compte dans la première charte. L'écart a été réduit avec la deuxième charte. Les nouveaux P.N.R. devront s'inspirer de l'évolution de cette charte pour élaborer la leur, le moment venu.

M. HYEST. Lionel Walker a répondu à une question. Il n'est pas obligatoire que toutes les communes qui sont dans le périmètre donnent leur accord. Il existe des débats liés à l'intercommunalité.

Tout cela complique les choses considérablement. Le parc veut se faire mieux connaître des habitants. C'est quand même un signe. On a travaillé en vase clos. On est content entre nous.

Je suis favorable aux intercommunalités car les actions sont lisibles et cohérentes. Les communes peuvent avoir aussi des objectifs de développement durable etc. Ca dépend des compétences qu'on met mais il y a toujours celle de l'aménagement du territoire.

Avec la charte on fixe des objectifs. Le parc doit aider les communes. Où le P.N.R. trouvera-t-il ses ressources ? Auprès des communes, du département ou de la région. Compte tenu des actions, j'ai toujours trouvé la facture un peu lourde monsieur le président. Les frais de structure sont très élevés.

Je veux bien que des gens soient très heureux dans leur bulle verte mais il faudrait une certaine égalité entre les collectivités. Depuis le départ, à titre personnel... car j'ai des amis politiques grands promoteurs du parc avec qui je ne suis pas d'accord sur cet aménagement du territoire. Je voterai mais soyons quand même prudents, ne dépensons pas dans la communication etc. Offrir un matériel de compostage à chaque habitant... chez moi ils se le payent. Peut-être faut-il aussi aider la valorisation des déchets.

Ce sont de simples observations que je me permets de faire à titre personnel, monsieur le président.

M. LE PRESIDENT. Je partage beaucoup de vos réflexions sur ce sujet. Il faut qu'on soit prudent sur la dépense même si les objectifs que l'on poursuit sont positifs, on ne peut être dans l'excès de mobilisation des moyens dont nous disposons.

M. FROT. Je partage un peu l'avis de mon collègue Jean-Jacques Hyest. Depuis 30 ans, 47 parcs sont en service au plan national. Aucun n'a fait marche arrière. Il doit y avoir un intérêt à conserver les parcs. Beaucoup se sont agrandis et les communes cherchent à y entrer.

L'argent est mis par la région. Si elle est favorable aux parcs, je ne vois pas pourquoi on s'en priverait. Ça ouvre la porte à des fonds européens qui ont de l'argent. Pourquoi ne pas le faire descendre chez nous ? Il ne s'agit pas de faire de la communication à outrance mais de se donner une identité, un lieu de vie. Quand on habite une commune rurale, il n'est pas toujours facile de la situer. Un parc est signalé et on vous repère plus facilement.

L'an prochain je ne sais pas si je serai à même de vous présenter la charte en tant que président de l'association de ce futur parc. Nous travaillons dessus. Attendez-vous à voir un dossier arriver qui j'espère retiendra toute l'attention de l'assemblée.

M. LE PRESIDENT. Je ne doutais pas que tu interviendrais dans ce sens Christian. Ça renvoie à notre capacité financière. Quand tous les territoires seront des parcs naturels, ça deviendra compliqué. Mais nous ne sommes pas encore à ce moment difficile.

M. FROT. Le parc que je fais avec des collègues, conseillers généraux, maires et des bénévoles, s'étendra sur trois régions et trois départements. Ça complique les choses mais ça ne fera qu'un tiers de la dépense pour 70 communes environ.

M. WALKER. Quand on considère ces territoires pour de l'expérimentation, il y a forcément à analyser l'accompagnement de nos politiques publiques aussi dans ce sens. C'est dommage que Pierre Bacqué ne soit pas là. A un moment, il y avait une certaine raillerie parce qu'on mettait de l'argent public pour protéger les abeilles, des zones humides et faire de la biodiversité avant qu'on en parle. Aujourd'hui c'est considéré comme l'avant-garde des politiques publiques. On en est ravi.

M. LE PRESIDENT. Parlant des abeilles, Gérard Bernheim ne peut s'empêcher de réagir.

M. BERNHEIM. Avant de mettre de l'argent public pour protéger les abeilles, il faudrait en mettre pour éviter de détruire les abeilles.

M. TURBA. Il faudrait des arrêtés d'interdiction qui ne coûtent pas grand-chose pour que les produits qui les détruisent ne soient plus utilisés.

M. LE PRESIDENT. On va arrêter le débat sur le round up sinon ça va nous emmener loin. (*Sourires.*)

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 1-11

M. AÏELLO, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. Je ne reviens pas sur les circonstances qui ont abouti à la création de ce GIP sud 77 qui couvre les 7 cantons du sud de la Seine-et-Marne.

Ce GIP créé en 2006 devait s'arrêter en août prochain. Le premier bureau de 2010 s'est réuni pour mener une réflexion sur le devenir du GIP. Pour cela il fallait se faire accompagner par un cabinet, Ernst et Young. Un séminaire s'est tenu en juin dernier. Le coût de l'étude est de 22 000 €. Il convient de voter la répartition entre l'ARD, la DDTEFP et le conseil général qui paierait 8 500 €.

Avis favorable de la commission.

M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observation ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 1-12

Mme POTTIEZ-HUSSON, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. En 2006 le contrat régional de Samois-sur-Seine a été signé avec le département. Il comportait plusieurs opérations pour un montant estimé à 2 609 906 € et une subvention départementale de 1 069 995 €. Il est proposé de la ramener à 89 610,35 € pour plusieurs raisons.

La nouvelle municipalité issue des élections de 2008 a mené une réflexion quant à la poursuite de ce contrat. Il a été décidé d'annuler trois actions, de revoir l'aménagement des autres projets et d'introduire un nouvel équipement à vocation sportive.

Les opérations retirées sont : la réhabilitation de la salle des sports et l'aménagement du quai de la République et de la place des marinières, l'aménagement de la place de la République et la restructuration des rues en centre bourg.

Les opérations suivantes ont été revues à la baisse : l'aménagement du cimetière et des abords ; l'aménagement des espaces périphériques.

Les opérations réévaluées portent sur l'aménagement des espaces périphériques.

La commune de Samois intègre un nouveau projet, la réfection d'une aire de jeux.

Toutes ces modifications ont fait l'objet d'un avis favorable des services départementaux.

Avis favorable de la commission.

M. BALLOT, rapporteur de la commission des finances. Le mémoire a été parfaitement détaillé par notre collègue.

Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observation ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 1-13

Mme POTTIEZ-HUSSON, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. Il s'agit du contrat régional de la commune de Nandy qui s'élève à 609 248,50 € au lieu de 613 900 € initialement prévus. Les raisons sont les mêmes que pour le dossier précédent.

Il y a eu des modifications concernant : la réfection du terrain d'honneur, la réhabilitation de la piste d'athlétisme et du terrain d'entraînement, la construction d'une tribune. La création du city-stade est abandonnée.

La collectivité a opté pour la rénovation de deux équipements sportifs : le plateau sportif des 18 sous situé près du gymnase et un plateau sportif situé à proximité d'un groupe scolaire.

La direction des sports et de la jeunesse a émis un avis favorable à ces modifications.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observation ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

M. AUBERT, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. : La candidature à un contrat local d'aménagement intercommunal rural du Val de Loing a été approuvée en séance de janvier 2006. L'association des communes du Val de Loing, créée en 2005, 31 communes aujourd'hui, a élaboré un projet de territoire sur lequel a été établi le projet de C.L.A.I.R. Ce rapport présente le projet de C.L.A.I.R. entre le département et les structures intercommunales concernées ainsi que le programme d'actions 2010. Une subvention départementale d'un montant de 3 845 200 € a été votée par l'assemblée départementale pour ce contrat.

Le territoire du val de Loing regroupe les communes du sud de la Seine-et-Marne aux franges de l'Ile-de-France et fait partie des cantons de Château-Landon, Lorrez-le-Bocage et Nemours.

Le projet de développement prévoit : un diagnostic du val de Loing, des axes stratégiques et objectifs de développement.

A partir de ces enjeux, trois axes stratégiques ont été définis : construire une stratégie économique durable à l'échelle intercommunale, mieux répondre aux besoins des habitants et renforcer l'attractivité du territoire, protéger et mettre en valeur le val de Loing.

Le contrat C.L.A.I.R. rappelle les grandes orientations du projet de territoire et précise, pour la période 2010/2014, les modalités de partenariat entre le département, l'association des communes du Val de Loing et les communautés de communes du pays de Nemours et du Gâtinais-Val de Loing.

Pour 2010, le programme d'actions prévoit de construire une stratégie économique. Les communautés de communes du pays de Nemours et Gâtinais-Val de Loing recruteront chacune un agent de développement économique. Un diagnostic des zones d'activités existantes par les agents de développement économique Gâtinais-val de Loing et pays de Nemours, devrait permettre d'effectuer une analyse des préconisations de requalification.

L'adhésion à la plate-forme d'initiatives locales Melun-val de Seine entraînera le recrutement d'un agent de développement local et touristique.

Il est prévu également de mieux répondre aux besoins des habitants par une étude préalable à la création d'un service pour la petite enfance, une étude d'opportunité et de faisabilité d'un service de transport à la demande, une étude préalable pour la mutualisation, le développement et la valorisation des équipements sportifs.

Il s'agira également de protéger et mettre en valeur l'environnement et de conduire des actions transversales avec le recrutement d'un agent de coordination du CLAIR et de l'ACVL.

L'ensemble de ce premier programme d'actions s'élève à 423 599 €. Le montant des subventions départementales s'élève à 206 405 €. Déduction faite de cette programmation et du montant de la subvention versée pour le poste d'agent de développement local chargé de l'élaboration du projet de territoire et du dossier de création de structures intercommunales, le solde de l'enveloppe globale est de 3 549 712,93 €.

Avis favorable de la commission.

M. BALLOT suppléant M. SATIAT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observation ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

M. CAPARROY. Je me réjouis de l'heureux aboutissement de ces longs travaux. Je souligne le rôle déterminant du contrat C.L.A.I.R. dans l'émergence de l'intercommunalité dans ce secteur.

Je remercie les services du conseil général pour leur implication dans l'élaboration et pour le nombre de leurs interventions. Encore une fois merci.

M. LE PRESIDENT. Merci à toi Bertrand qui suit ces dossiers. Tu vas d'ailleurs présenter le rapport suivant.

N° 1-15

M. CAPARROY, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. Les propositions relèvent du programme « Actions d'aménagement/Contrats ruraux ». Elles portent sur trois projets de contrats ruraux avec les communes de Louan-Villegruis-Fontaine, Chevrainvilliers et Fay-les-Nemours. L'ensemble représente une individualisation de crédits de 315 000 € sur l'autorisation de programme 2009.

Il faut apporter une rectification dans le mémoire. Il ne s'agit pas du canton de Provins pour Louan-Villegruis-Fontaine mais de Villiers-Saint-Georges.

Avis favorable de la commission.

M. MOUTON, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observation ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

M. CAPARROY, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. C'est un dossier qui revient puisque nous avons ouvert la possibilité à un certain nombre d'EPCI, de bénéficier des conditions du marché lancé par le conseil général pour l'étude de piquetage. Certains avaient déjà répondu. Aujourd'hui, on nous demande d'autoriser la contractualisation avec la communauté de communes du pays de Seine et le Bassin de vie de Coulommiers via la communauté de communes « Avenir et développement du secteur des trois rivières » qui a délibéré favorablement.

Aujourd'hui 11 intercommunalités ont pu bénéficier de ce dispositif.

Avis favorable de la commission.

M. BERNHEIM, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'observation ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

Vous me permettrez d'évoquer à cette occasion, par un très léger glissement, la satisfaction qui est la nôtre car la Seine-et-Marne a été sélectionnée dans le cadre de l'appel à projets relatif aux crédits du FEADER, le fonds européen agricole pour le développement rural, pour la poursuite de l'aménagement numérique de notre département dans les zones rurales. Je me suis rendu avant-hier au ministère de l'aménagement du territoire, à l'invitation des ministres Michel Mercier et Nathalie Kosciusko-Morizet, à l'occasion d'une cérémonie qui a réuni les lauréats de cet appel à projets.

Sur 60 candidats, nous étions 34 lauréats. Nous connaissons le montant exact attribué à la Seine-et-Marne pour la poursuite de nos projets numériques, 830 000 €. C'est intéressant même si nous étions candidat pour le double. C'est une reconnaissance du travail accompli ces dernières années et un encouragement pour la poursuite de nos efforts.

Nous voulons étendre le réseau à des zones d'activités qui n'étaient pas raccordées, à trois établissements scolaires dont le collège de Lizy-sur-Ourcq dans le canton de Francis Elu. Il y a l'internat d'excellence à Sourdon et un établissement privé important à Forges dans le canton de Montereau. Il s'agit de raccorder ces équipements par la poursuite du réseau de fibres optiques sous le domaine public routier. Il ya également beaucoup de dossiers d'adduction à l'intérieur des parcelles de nos établissements, plus de trente. Il y a des projets d'initiatives locales, communaux ou intercommunaux que nous accompagnerons grâce à ce financement.

Je salue une nouvelle fois l'implication sans faille de Bertrand Caparroy dans ce dossier mais aussi celle de nos services, aménagement numérique et coopération européenne, à qui nous devons ce beau succès.

La parole est à Laurence Picard.

Mme PICARD. J'ai bien compris que des arbitrages seront nécessaires pour des opérations qui pourront être reconduites. Je me réjouis qu'on ait obtenu cette somme. J'attire votre attention sur le fait que dans les projets locaux du territoire notamment du bassin de vie de Coulommiers, c'est la seule solution pour régler les problèmes qui restent et arrêter de parler de fracture numérique. C'est extrêmement important pour nous de trouver ces solutions. J'espère qu'on ne passera pas à la trappe.

M. LE PRESIDENT. Il faut arbitrer avec d'autres dossiers. On les qualifie de ruraux mais parfois ce sont des dossiers dans des environnements raisonnablement urbains. La commune de Maincy est dans l'agglomération melunaise mais pas au sens juridique ; elle est dans la proximité immédiate de Melun, pas dans la communauté d'agglomération de Melun-val-de-Seine. J'entends certains dire « pas encore »... (*Sourires.*)

M. HYEST. Il faut se réjouir de l'aboutissement de ce dossier, pas forcément évident. Pour ma part, modeste, j'ai fait des démarches suffisantes auprès des ministres concernés. Je connais très bien certains. Cela a fonctionné dans l'intérêt du département.

M. LE PRESIDENT. Bien sûr.

M. HYEST. Les services des ministres m'ont souligné la qualité du dossier de la Seine-et-Marne. Il faut féliciter nos équipes car cela aussi a déterminé l'adhésion. On avait demandé 1,5 M€ mais il y avait 30 M€ donc ce n'est quand même pasmal en pourcentage.

M. LE PRESIDENT. Le montant maximum c'est 1 M€. On n'est pas très loin.

M. HYEST. On pourrait avoir un petit complément monsieur le président, car des crédits ont été réservés pour certaines zones, qui ne seront peut-être pas employés car il n'y a pas de projets qui peuvent émerger assez rapidement.

M. LE PRESIDENT. C'est une bonne nouvelle. On va rester vigilant pour ces crédits du FEADER mais il y a aussi ceux du grand emprunt pour l'équipement numérique. C'est une bonne anticipation. On sera très attentif pour avoir une partie.

M. CAPARROY. Il faut que l'on vérifie que cette somme n'est pas fléchée sur nos projets, avant d'arbitrer. Il peut y avoir des indications nous accordant les crédits mais à condition de les utiliser pour telle partie de notre projet.

N° 4-02

M. LE PRESIDENT. Je vous propose d'examiner le rapport n° 4-02 pour procéder avec nos amis de l'UNICEF à la signature de la convention.

Il porte sur l'approbation d'une convention de partenariat entre l'UNICEF et le département de Seine-et-Marne, portant l'appellation « Département Ami des Enfants, partenaire de l'UNICEF ». Ce rapport est présenté par Danielle Querci.

Mme QUERCI, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. (*Procède à la lecture du rapport de M. le président.*)

Avis favorable de la commission.

Mme AUTREUX, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. Avis favorable.

M. LE PRESIDENT. Avez-vous des observations ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT. Je vous invite à vous rendre à l'entrée de l'Hôtel du département. Le président d'UNICEF France dira quelques mots après mon intervention puis nous dévoilerons une plaque et nous signerons formellement la convention puisque vous venez de m'autoriser à le faire. Nous aurons un cocktail dans le hall et le déjeuner au foyer des élus.

Nous reprendrons à 14 heures 15.

La séance est suspendue.

(La séance est suspendue à 12 heures 25.)

(INSERER LES NOMS DES PRESENTS)

(La séance est reprise à 14 heures 30.)

M. LE PRESIDENT. La séance est reprise.

N° 2-01

M. ELU, rapporteur de la commission de l'administration générale et du personnel. La loi a prévu la présentation par le président de l'assemblée délibérante d'un rapport annuel sur l'activité des services. A l'issue de celle-ci, le conseil général doit en donner acte à son président.

M. LE PRESIDENT. Même s'il n'y a pas de vote, il y a peut-être des questions, des interventions ? ...

Il est donc donné acte de la présentation de ce rapport.

M. LAPLACE, rapporteur de la commission de l'administration générale et du personnel. Ce plan s'inscrit dans la continuité de l'Agenda 21 et du futur plan climat énergie départemental avec comme enjeux majeurs la limitation des consommations énergétiques, des émissions de gaz à effet de serre et des polluants associés.

Le PDA propose un plan d'actions regroupé autour de trois axes principaux :

- favoriser l'usage des moyens de transports alternatifs à la voiture individuelle ;
- rationaliser les déplacements, et particulièrement ceux réalisés en voiture ;
- développer les actions de sensibilisation auprès des agents.

Avis favorable de la commission.

M. CORNEILLE, rapporteur de la commission de l'aménagement durable et de l'environnement. Avis favorable.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des interventions ? ...

C'est un sujet important. Il n'y a pas de débat parce que c'est consensuel. 80 % de nos agents utilisent leur voiture pour se rendre sur leur lieu de travail. Si on peut infléchir cette pratique ce sera bien. On voudrait ne pas être dans un catalogue de bonnes intentions mais parvenir à modifier des comportements ce qui est compliqué.

M. BALLOT. Il y a quand même un plan de covoiturage déjà.

M. LE PRESIDENT. On a le site de covoiturage pour les déplacements domicile-travail mais le covoiturage au travail serait pour que chacun n'y aille pas en ordre dispersé.

M. HYEST. Récemment des élus pensaient faire venir les services de la région dans l'extrême sud du département. Ils n'ont pas voulu. Ils nous ont demandé de monter à Paris... Déplacer dix élus au lieu d'un fonctionnaire ou deux... pour les économies d'énergie il faudrait l'inverse. Je rappelle que les fonctionnaires sont au service du public et pas l'inverse.

M. LE PRESIDENT. Je connais très bien cela. Cela m'arrive et je râle comme toi. Un fonctionnaire de la région nous a même appelés pour savoir si le conseil général était bien à Melun... On se pince pour savoir si on ne rêve pas. En fait c'est un cauchemar.

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 2-03

M. ELU, rapporteur de la commission de l'administration générale et du personnel. (*Procède à la lecture du rapport de M. le président.*)

Avis favorable de la commission.

Mme TALLET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'intervention ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 2-04

Mme AUTREUX, rapporteur de la commission de l'administration générale et du personnel. Le conseil général a voté, lors de sa séance du 29 janvier 2010, un crédit de 125 600 € au titre du budget primitif 2010, destiné au fonctionnement de diverses associations à caractère social, culturel ou sportif, au bénéfice des agents du département. Dans ce cadre, il est proposé d'attribuer une subvention à l'association RAPSM ayant présenté une demande.

Cette subvention de fonctionnement est de 49 316,15 €. Le budget du restaurant administratif est de 707 966 €.

Avis favorable de la commission.

Mme TALLET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'intervention ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 2-05

Mme QUERCI, rapporteur de la commission de l'administration générale et du personnel. Il est proposé un avenant à la convention de financement du RAPSM pour modifier les modalités de mandatement des subventions à caractère social et mettre en place une régularisation annuelle du montant de la quote-part pour frais généraux.

Avis favorable de la commission.

Mme TALLET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'intervention ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

M. BERQUIER, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. Suite à la décision de l'assemblée lors de sa séance du 26 mars 2010, le département sera compétent à compter du 1^{er} juillet prochain en matière de transports scolaires. Au regard de ce contexte, il est proposé d'approuver les modalités d'organisation décrites dans ce dossier et relatives au transport des élèves et étudiants handicapés ainsi qu'aux circuits spéciaux. Les modalités proposées ont pour but d'assurer la continuité du service public pour la rentrée 2010/2011.

Dans ce contexte, on souhaite aujourd'hui soumettre à notre approbation un dispositif conventionnel qui a vocation à décliner la mise en œuvre de cette nouvelle compétence, qui revêt deux dimensions : le transport des élèves et étudiants handicapés, les circuits spéciaux scolaires.

1- Le transport scolaire des élèves et étudiants handicapés

A compter du 1^{er} juillet 2010, le règlement régional relatif au transport scolaire des élèves et étudiants handicapés s'appliquera sur tout le territoire francilien.

2- Le transport des élèves sur circuits spéciaux scolaires se traduit par :

- la gestion en direct des relations avec les organisateurs locaux,
- la conduite pour le compte des organisateurs locaux,
- la rédaction des contrats et de leurs annexes techniques,
- l'établissement d'autorisations annuelles d'exploitation des nouveaux contrats,
- le contrôle des listes d'ayants droit,
- le versement des acomptes du STIF et du département aux organisateurs locaux pour les circuits concernant les élèves subventionnables.

Dans le cadre de la subrogation prévue par la convention de délégation de compétence, les décisions prises jusqu'au 30 juin 2010 par le STIF seront réputées, à compter du 1er juillet, avoir été prises par le département.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'intervention ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 3-02

M. AIELLO, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. Le présent rapport a pour objet de présenter le projet d'adhésion à l'association TGV Grand Centre Auvergne afin de participer avec les principales collectivités locales concernées au futur débat relatif au projet de Ligne à Grande Vitesse Paris – Clermont.-Ferrand – Lyon dont certains fuseaux d'études comprennent des hypothèses de passage par le département. Le soutien à ce projet permettrait par ailleurs d'appuyer la réalisation d'une gare TGV dans le sud Seine-et-Marne, dans le cadre du projet d'interconnexion sud des lignes à grande vitesse en Ile-de-France.

Avis favorable de la commission.

M. MOUTON, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. On soutient fortement l'implantation d'une gare TGV dans le sud Seine-et-Marne, dans la grande conurbation Sénart-Melun-Villaroche. La localisation reste à préciser. C'est un dossier qui renvoie à la nécessité de reprendre les interconnexions sud-est des lignes à grande vitesse mais ce n'est pas sans lien avec la nécessité de sortir de l'agglomération parisienne pour un éventuel doublement des liaisons du grand sud-est, en direction d'Orléans, de l'Auvergne et du sillon rhodanien. Pour articuler les deux, il y a des éléments de cohérence à rechercher.

Il n'y a pas d'intervention ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 3-03

M. AUBERT, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. Compte tenu de la montée en charge du service PAM 77 et afin de continuer à répondre au mieux à la demande des usagers, il convient aujourd'hui de conclure un nouvel avenant à la convention de financement d'investissement entre le département et la région d'Ile-de-France. Cet avenant permettra le subventionnement par le conseil régional de 20 véhicules supplémentaires. On sert de boîte à lettres.

FlexCité 77 et PAM 77 couvrent l'ensemble du département.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA suppléant M. CALVET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'intervention ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 3-04

M. RODIER, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. Ce dossier présente à l'assemblée départementale un projet de convention entre le département et la commune de Château-Landon dans le cadre du contrat d'axe PDU relatif à l'amélioration du fonctionnement de la ligne Seine-et-Marne Express « Château-Landon – Melun » adopté par l'assemblée départementale le 27 mars 2009. Ce projet de convention permet de définir le montant et les modalités du soutien financier du département à la commune pour la réalisation des travaux d'aménagement du terminus de la ligne. La participation du département est plafonnée à 15 985 €. Un schéma est joint.

Avis favorable de la commission.

M. BALLOT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas de remarque particulière sur cette ligne bien utile, qui ne fonctionne pas mal ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 3-05

M. AUBERT, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. Ce rapport présente à l'assemblée départementale deux projets d'avenants relatifs au réseau de transport « STILL-ligne 19 » de Nemours et ses environs, et à la ligne 12 de la communauté de communes entre Seine et Forêt. Le premier projet permet de prolonger d'un an la durée de la convention de la ligne 19 du réseau STILL. Concernant la ligne 12, il permet d'intégrer l'offre de transport mise en œuvre par le STIF dans le cadre du cadencement TRANSILIEN et de valider le déficit d'exploitation pour les quatrième et cinquième exercices d'exploitation.

La ligne 19 c'est Egreville-Montereau. Elle aura un subventionnement de 7 117 €. La ligne 12 c'est Samoreau – Hericy – Vulaines – Fontainebleau - Avon». Le subventionnement à 40 % du déficit se fera sur la base de 151 833 € contre 147 410 € actuellement.

Avis favorable de la commission.

M. BALLOT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'intervention ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 3-06

M. BERQUIER, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. Ce rapport concerne 3 projets d'avenants entre le département et les entreprises exploitantes de lignes Seine-et-Marne Express. Ces projets ont pour objet le développement de nouveaux services. Pour la ligne Seine-et-Marne Express n° 16 « Lieusaint – Serris Val d'Europe », le niveau maximal de participation du département serait de 258 687 €, à la modification des lignes Seine-et-Marne Express no 17 « La Ferté-Gaucher – Coulommiers- Chessy » et n° 20 « Meaux – Roissy » n'entraînant aucune participation financière du département.

Avis favorable de la commission.

M. MOUTON, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'intervention ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

M. GARCIA, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie.
(*Procède à la lecture du rapport de M. le président.*)

Avis favorable de la commission.

M. RIGAUT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Nous sommes confrontés à une difficulté pour ce dossier puisque j'ai été destinataire d'un courrier très récent, d'une des communes concernées qui émet des réserves pour ne pas dire une opposition sur un élément, le premier point relatif au réseau de transport STIGO.

Je n'ai pas eu le temps d'examiner l'aspect technique de ces objections. Je vous propose que l'on modifie le mémoire en retirant cette première partie, pour ne pas retarder les autres aspects qui ne suscitent pas d'opposition. On reporte à la rentrée de septembre l'examen définitif de ce projet, après avoir entendu les points de vue de l'ensemble des partenaires locaux. C'est ma proposition.

M. GARCIA. Il faut citer la commune.

M. LE PRESIDENT. Tournan-en-Brie qui assume très bien.

M. GARCIA. Tout le monde ne le sait pas. J'ai reçu un coup de téléphone hier de la direction des transports concernant cette affaire passée en commission. Vous avez eu une communication mercredi soir. Je n'ai été averti qu'hier.

Je vais m'étendre un peu sur ce dossier, pour une fois que j'ai la parole...

M. LE PRESIDENT. Je ne l'ai jamais refusé à personne.

M. GARCIA. Non, je dis bien : pour une fois que je peux avoir la parole. Ce n'est pas méchant. Ce n'est pas à l'encontre du président.

Je reviens sur cette affaire. Depuis janvier 2006, les communes de Tournan-en-Brie, Ozoir-la-Ferrière et Gretz ont voulu fonder un nouveau réseau de bassin sur leur territoire. C'est un bassin de vie de 35 000 habitants. Après des retards concernant une étude liée à la restructuration du STIF et un élargissement de l'étude à d'autres réseaux, nous avons pu aboutir à cette fin d'étude.

Depuis mars 2008, la municipalité de Tournan a changé de couleur politique. Je tiens à le dire.

M. LE PRESIDENT. Tout le monde le sait. Vous pouvez le dire et le répéter.

M. GARCIA. Les premières réunions sur ce nouveau réseau de bassin ont eu lieu en mai 2008, quelque temps après les élections municipales. Avec les communes de Tournan, Gretz et Ozoir et les communautés de communes du val Bréon et des sources de l'Yerres concernées par l'élargissement de l'étude demandée par ces trois communes.

Sous l'égide de Mme Brienne, responsable du transport au STIF, nous aurions pu mettre en place le réseau des communes Tournan, Gretz et Ozoir mais Tournan s'est désisté. J'ai un courrier de Mme Brienne sur ce point. Tournan voudrait rejoindre le réseau Sol'R de la communauté de communes du val Bréon.

Je tiens à signaler que depuis 2006 le conseil général a conventionné le réseau des communes Tournan, Gretz et Ozoir jusqu'en septembre dernier. Après des discussions sur le devenir du réseau des trois communes sous l'égide de la direction des transports, les lignes 11 et 18 ont été intégrées aux futures lignes du STIGO, les lignes 121 et 7 étant annexées à celles de Tournan.

Une restructuration de la ligne 18 devenait indispensable. Pour trois courses le matin et le soir, elle engendrait un déficit de 85 000 € annuel pour 40 voyageurs par jour... Le déficit exorbitant de 2 000 € par voyageur a attiré l'attention du STIF et de la direction des transports pour une restructuration de cette ligne qui va de la gare de Tournan vers celle de Gretz pour aboutir à Torcy.

Toute l'attention pour cette restructuration a été accordée par le transporteur, par M. Mailliet de la direction des transports, Mmes Boillot et Stivenard que je remercie pour leur disponibilité, leur compétence, leur efficacité et leur extrême patience pour ce dossier.

Une dernière réunion a eu lieu le 17 mars 2010 avec le transporteur, pour présenter ce nouveau réseau aux communes de Gretz, Ozoir et au maire de Tournan accompagné de sa directrice générale des services. M. le maire de Tournan devant faire pour le 15 avril... (*Murmures sur divers bancs.*)

Je vous fais un historique monsieur le président.

M. LE PRESIDENT. On a tous identifié le problème. On sait très bien que le maire de Gretz et le conseiller général du canton sont associés.

La question de fond c'est qu'une commune est opposée à ce projet. Elle formalise cette opposition...

M. GARCIA. Quand monsieur le président ?

M. LE PRESIDENT. Avant-hier.

M. GARCIA. Merci. Elle avait jusqu'au 15 avril pour le faire.

M. LE PRESIDENT. Le STIF doit traiter cette question. Nous n'avons qu'un avis à émettre. Le STIF tiendra le plus grand compte des avis des différentes collectivités et ce dossier ne sera pas instruit. Ca ne sert strictement à rien de nous faire ici, la leçon des tenants et des aboutissants d'un dossier où nous n'allons pas rentrer techniquement.

Je vous propose le report à septembre ce qui ne va pas bouleverser la planète. Vous en tirerez toutes les conséquences et vous ferez toutes les polémiques locales qui vous paraîtront utiles à ce propos.

M. GARCIA. Ce ne sont pas des polémiques locales.

M. LE PRESIDENT. Si vous n'en faites pas, vous n'en faites pas. On ne va pas vous dicter votre conduite.

M. GARCIA. Vous bottez en touche monsieur le président.

M. LE PRESIDENT. Je souhaite qu'on avance parce que l'ordre du jour est lourd. Je vous propose de retirer ce point parce qu'il ne fait pas l'objet d'un consensus suffisant. En septembre, après un avis technique de nos services, moi-même le regardant politiquement, on le présentera à nouveau ici. On prendra une décision *in fine* favorable ou défavorable, en fonction des positions des uns et des autres.

M. GARCIA. La ligne 18 aujourd'hui est prise en charge par la ligne 11.

M. LE PRESIDENT. Je ne sais même pas de quoi tu me parles. Tu veux nous expliquer mais on ne rentrera pas techniquement dans ce dossier Jean Paul. Il faut que tu l'entendes. Ce que tu fais ne sert strictement à rien, sinon à faire sourire toute l'assemblée et à grignoter quelques minutes alors que l'horloge continue de tourner.

M. GARCIA. Merci de donner quitus au maire de Tournan monsieur le président.

M. LE PRESIDENT. Je ne donne aucun quitus.

M. GARCIA. Si vous donnez quitus.

M. LE PRESIDENT. Non, j'observe...

M. GARCIA. Vous donnez quitus.

M. LE PRESIDENT. Si tu veux.

Tu veux prétendre qu'il faut être favorable au dossier et qu'il faut passer outre à son opposition parce qu'il a exprimé ses réticences trop tardivement. C'est ta position, dis-le.

M. GARCIA. Dites son opposition. Que dit M. Gauthier ?

M. LE PRESIDENT. Il y en a une page entière. On ne va pas rentrer dans le débat ici. On n'est pas en commission mais en séance publique. Arrêtez.

M. GARCIA. Vous prenez en otage un réseau de transport. Vous nous demandez demain de revenir sur la situation...

M. LE PRESIDENT. Que veux-tu qu'on fasse ? Qu'on prenne nous-mêmes la décision ? Elle ne nous appartient pas. Elle appartient au STIF.

Ce point est retiré de l'ordre du jour. Les deux autres sont validés puisqu'ils ne présentent pas de difficulté. Je vous propose d'adopter cet amendement qui retire le premier point du rapport n° 3-07 et qui valide les deux autres. C'est reporté en septembre.

M. BARBAUX. Le val Bréon fait des efforts pour résoudre les problèmes des transports du secteur. C'est une des principales carences que je reconnais bien volontiers. Nous investissons beaucoup pour essayer de le résoudre. Nous vous remercions de nous suivre. Je tiens à remercier Laurent Mailliet et tous ses collaborateurs qui font un très gros travail dans le sens de l'optimisation et de la mutualisation avec toutes les interconnexions possibles.

Dans cette affaire, les otages sont les usagers, les gens qui ont besoin d'aller bosser avec le RER E qui fonctionne très bien. Ainsi, on porte atteinte à l'efficacité d'un tel service.

M. LE PRESIDENT. Je ne suis pas loin de partager votre analyse sur ce point mon cher Jean-Jacques.

Je mets aux voix l'amendement.

Il est adopté.

Jean-Paul Garcia, pour conclure.

M. GARCIA. Il y a quatre avenants, on en retire un.

Ca ne me gêne pas du tout qu'on garde la ligne 18 puisque c'est la raison de l'opposition de la mairie de Tournan, apparemment. Que la commune de Tournan assume la charge financière de cette ligne.

M. LE PRESIDENT. Je ne veux pas rentrer dans le débat technique. Je n'ai pas les éléments ni l'éclairage de mes services. Compte tenu du caractère tardif de la réaction de Tournan, je n'ai pas eu le temps nécessaire pour avoir un diagnostic technique. Je vous ai proposé de retirer ce point, de le traiter techniquement en temps et en heure avec l'aide de nos services. Nous examinerons cela au fond en septembre. Peut-on être plus clair ? Non.

M. TURBA. Je ne connais pas les détails de ce dossier. J'observe qu'entre deux responsables il y a une divergence d'appréciation. Il faut analyser cela avec un avis motivé de nos services. On reviendra devant l'assemblée avec cet avis. Il n'y a rien de pire dans ce type de dossier un peu technique que de s'en tenir à une lecture partisane. On a intérêt dans un tel dossier à rechercher le consensus. Il faut raison garder.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération amendé comme je l'ai indiqué.

Y-a-t-il des oppositions ? Que fais-tu Jean-Paul ?

M. GARCIA. J'ai une question à poser.

M. LE PRESIDENT. Pose-là.

M. GARCIA. J'aimerais avoir l'avis de M. Mailliet ici présent concernant...

M. LE PRESIDENT. On est en séance Jean-Paul. Il y a 43 élus, pas 44. Il faut arrêter.

Je mets aux voix l'amendement tendant à retirer l'annexe n° 1 et son projet d'avenant, du projet de délibération.

M. GARCIA. Je vote contre.

M. LE PRESIDENT. L'amendement est adopté.

Je mets aux voix le projet de délibération amendé comprenant les trois autres annexes et les projets d'avenant.

Le projet de délibération ainsi amendé est adopté.

La parole est à Jean-Paul Garcia pour explication de vote.

M. GARCIA. J'ai voté contre le reste du projet de délibération amendé.

Mme PELABERE, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. Dans le cadre de l'instauration d'une éco-redevance auprès des poids-lourds par la loi de finances pour 2009, la détermination du réseau routier taxable constitue une étape importante. Il appartient au département de formuler un avis sur la proposition de l'Etat relative à la part du réseau routier départemental susceptible d'être retenue pour l'application de cette taxe, en complément du réseau routier national qui y sera assujéti, étant précisé que les recettes collectées sur les réseaux locaux seront reversées aux collectivités locales gestionnaires, déductions faites des coûts afférents à leur collecte.

La première proposition ne portait que sur 2 km. On est passé à 161 km ce qui n'est pas pareil.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. EUDE. Le montant potentiel n'est pas négligeable.

M. LE PRESIDENT. Il faudra que le dispositif légal soit définitivement adopté. Le montant sera à la mesure des dommages potentiellement causés à notre réseau par un surcroit de trafic. On connaît les charges d'entretien de notre réseau. Ce serait une compensation pour d'éventuels transferts de charges liés à la mise en place de la taxe sur les voiries nationales.

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 3-09

M. AUBERT, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. La convention à intervenir avec l'État et Réseau Ferré de France décline au niveau du département la charte signée le 24 juin 2009 entre l'assemblée des départements de France, l'État et RFF pour améliorer la sécurité au droit des passages à niveau situés au croisement d'une route départementale et d'une ligne ferroviaire ouverte au trafic commercial et sur laquelle la vitesse des trains est supérieure à 40 km/h.

En signant cette convention, RFF et le département s'engagent à mettre en œuvre :

- au plus tard dans les dix ans suivant la signature, les mesures de traitement de sécurité arrêtées pour les passages à niveau considérés comme préoccupants ;
- au plus tard dans les cinq ans suivant la signature, les mesures de traitement de la sécurité arrêtées pour les passages à niveau considérés comme potentiellement sensibles consistant soit en des aménagements sur le parcours d'approche routier, soit en des mesures au droit du passage à niveau.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA suppléant M. CALVET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'intervention ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 3-10

M WALKER, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. Il s'agit de répartir 438 470,88 €, deuxième moitié de la redevance perçue au profit des communes sur les hydrocarbures. Ca concerne 208 communes. Je vous fais l'économie de la liste.

Avis favorable de la commission.

M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. ELU. J'ai été un peu surpris de ne pas trouver Congis dans la liste. Elle a plus de 8 kilomètres de route, deux hameaux et moins de 2 000 habitants.

M. LE PRESIDENT. Quelqu'un peut-il nous préciser cela à brûle-pourpoint ? C'est difficile.

M. DE GUIBERT, *directeur général adjoint*. On va vérifier dans l'après-midi.

M. LE PRESIDENT. On va voir si c'est une erreur matérielle ou s'il existe un motif pour que Congis ne soit pas dans cette répartition.

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

N° 3-11

M. CORNEILLE, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. La construction des deux ponts-routes «PI 12 » et « PI 14 » prévus dans le projet de barreau RN 2 – RN 3 de la liaison Meaux-Roissy nécessite d'une part des interceptions de circulation ferroviaire et des prestations de sécurité ferroviaire, d'autre part des travaux connexes préalables sur le domaine ferré de réseau ferré de France. Le projet de convention à intervenir avec la SNCF, agissant au nom et pour le compte de RFF définit les obligations des parties, en particulier la participation financière du département qui s'élève à 645 670 € HT aux conditions économiques de janvier 2007.

Avis favorable de la commission.

M. MOUTON, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'intervention ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

Motion relative aux modes d'accueil des jeunes enfants.

M. LE PRESIDENT. Cette motion est présentée par Danièle Querci au nom de la majorité départementale.

Mme QUERCI. « Considérant la déclaration des conseils généraux de Seine-et-Marne, de Paris, de l'Essonne, du Val-de-Marne, du Val d'Oise et de la Seine-Saint-Denis, rappelant leur attachement aux valeurs de la convention internationale des droits de l'enfant,

« Considérant le décret gouvernemental relatif à l'accueil collectif publié le 7 juin dernier et assouplissant les conditions d'accueil de la petite enfance ainsi que la loi créant les maisons d'assistants maternels publiée le 9 juin dernier,

« Considérant que ce décret autorise l'augmentation du nombre d'enfants pouvant être accueillis en surnombre sans personnel supplémentaire,

« Considérant que la loi du 9 juin dernier autorise la création de maisons d'assistants maternels au sein desquelles peuvent être accueillis jusqu'à 16 enfants sous la responsabilité de 4 assistants maternels en l'absence de personnel d'encadrement,

« Considérant que ces mesures dégradent les conditions de travail des personnels et remettent profondément en cause la qualité d'accueil et la sécurité des enfants,

« L'assemblée départementale apporte son soutien aux états généraux pour l'enfance qui fédère des associations collectives, des syndicats et qui considère la politique en faveur de la petite enfance comme un investissement pour l'avenir de notre pays,

« Dénonce le risque d'un accueil dégradé avec plus d'enfants par adulte et moins de personnels qualifiés,

« Affirme que les maisons d'assistants maternels ne seraient se substituer à la création de places d'accueil nouvelles,

« Regrette la mise en place de ces mesures favorisant une nouvelle régression des politiques familiales, éducatives et sociales en France,

« Demande le retrait du décret et de la loi,

« Demande un plan d'urgence pour la petite enfance avec des financements à la hauteur des enjeux. »

M. LE PRESIDENT. La parole est à Yves Jauniaux.

M. JAUNAUX. Je demande une suspension de séance.

M. LE PRESIDENT. Elle est de droit. Je vous demande qu'elle soit courte, cinq minutes.

La séance est suspendue.

(La séance est suspendue à 15 heures 15.)

-:-

(La séance est reprise à 15 heures 20.)

M. LE PRESIDENT. La séance est reprise.

La parole est à Jean-Jacques Hiest.

M. HYEST. La motion est l'émanation d'un collectif. Elle ne nous paraît pas exacte. Si on veut avoir une politique de la petite enfance, il faut accepter des normes moins absolues que celles fixées au fil des années et durcies. Elles permettent à certaines collectivités d'avoir ces structures mais la plupart d'entre elles doit renoncer.

L'assouplissement est souhaité par beaucoup d'élus locaux. Tous demandent le gel des normes alors qu'on ajoute, on ajoute, on ajoute des dépenses obligatoires. Une petite partie des enfants peut être acceptée. C'est pourquoi le Sénat à l'initiative du président Arthuis a voté cette nouvelle structure. On peut toujours dire que ce n'est pas bien. Les professionnels veulent toujours plus. Des structures plus légères devraient permettre un meilleur travail. Il y a des contraintes de plus en plus fortes pour les collectivités.

Le département a fait des efforts pour la petite enfance, qu'il a dû réduire un peu ces derniers temps.

Il faut plus de souplesse tout en gardant un encadrement suffisant pour toutes ces structures de la petite enfance. Le décret et la loi sont pour moi des progrès, notamment pour les secteurs ruraux.

Nous ne voterons pas la motion déposée par le groupe socialiste du conseil général.

M. LE PRESIDENT. Merci pour votre explication de vote.

Si avec vous, on peut considérer qu'un alourdissement des normes peut entraîner quelques difficultés pour les dépenses publiques, ça ne nous conduit pas à vouloir revenir sur des normes anciennes qui ont permis de structurer un service public important. C'est une question d'appréciation.

Mme TALLET. Nous voterons cette motion. Il faut garder un certain nombre de normes. Pour les collectivités qui ont la charge de la petite enfance ça peut paraître exagéré, mais il existe un socle qu'on ne peut pas laisser mettre en danger. Ce socle est constitué du niveau de qualification, de la sécurité dans les locaux et du taux d'encadrement.

Dans les maisons d'assistants maternels, on ne peut garantir la formation des personnels puisque le nombre de journées de formation a été divisé par deux, ni le suivi des secteurs. On va se retrouver avec 16 enfants et seulement 3 assistants maternels.

Cela vient : après la fin de la scolarisation des enfants de moins de trois ans à l'école, après les jardins d'éveil, après les structures subventionnées par la CAF avec des exigences moindre de 0 à 6 ans. C'est quand même un ensemble qui démontre qu'on change de regard sur nos exigences éducatives. Le danger existe.

Nous voterons cette motion. Nous faisons partie du collectif « Pas de bébé à la consigne ». Des élus de droite comme de gauche notamment à l'AMF on dit leur défiance à la CAF concernant le taux de remplissage des structures avec les nouvelles conditions.

Mme QUERCI. Quand il s'agit des jeunes enfants, il ne faut pas faire de la garde mais de l'accueil de qualité pour éviter un certain nombre de problèmes qui pourraient se produire par la suite.

M. JAUNAUX. Etes-vous d'accord président pour participer à la création de ces maisons d'enfants ?

M. LE PRESIDENT. La réponse est non. Nous ne sommes pas favorables à ce dispositif.

Je mets aux voix cette motion.

Les groupes de la majorité votent pour.

Le groupe USM vote contre.

La motion est adoptée.

N° 4-05

Mme QUERCI, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Au budget 2010, des crédits ont été inscrits pour l'attribution de subventions de fonctionnement à des associations qui œuvrent dans le domaine de la petite enfance et de la santé. L'ensemble représente un montant de 13 100 €.

Il s'agit de :

- L'Ecole des Parents et des Educateurs d'Ile-de-France 5 000 € ;
- L'Ecole des Parents et des Educateurs Sud Seine-et-Marne 3 500 € ;
- Le Comité de Seine-et-Marne de la Ligue contre le cancer 3 000 € ;
- L'association Ville-Hôpital 1 600 €.

Avis favorable de la commission.

M. BERNHEIM, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des interventions ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 4-06

M. PERRUSSOT, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Pour soutenir et compléter les politiques d'actions sociales menées par le département, différents partenaires mettent en œuvre des actions ou ressources spécifiques. Au budget primitif 2010, des crédits sont inscrits pour l'attribution de subventions à des associations intervenant dans la mutualisation, la capitalisation de l'information et des pratiques et dans une fonction d'animation et/ou œuvrant dans l'accompagnement social des personnes en difficultés.

Afin de poursuivre ces objectifs, il nous est proposé :

- la poursuite de la convention triennale d'objectifs 2009/2011 avec l'association RESO 77 créée en 2007 et le versement d'une subvention de fonctionnement de 84 000 €,
- - la poursuite du contrat d'objectifs 2008/2010 avec le Centre d'Information sur le Droit des Femmes et des Familles qui date de 1988 et le versement d'une subvention de fonctionnement de 22 000 €.

L'ensemble représente 106 000 €. Le dossier est bien complet puisque nous avons les rapports d'activités des deux associations.

Avis favorable de la commission.

Mme TALLET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des interventions ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 4-07

Mme AUTREUX, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Dans le cadre d'une politique départementale volontariste constante, et dans la continuité de la mise en œuvre de la délibération de l'assemblée départementale du 20 novembre 2009, le département soutient le développement et la modernisation des services d'aide et d'accompagnement autorisés dont la gestion est assurée par une structure associative ou un centre communal d'action sociale. A cet effet il conclut une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec ces organismes, qui prévoit pour chacun d'eux, des objectifs stratégiques et leur attribue des dotations de financement. D'ores et déjà, six services d'aide et d'accompagnement à domicile autorisés par le président du conseil général s'inscrivent dans cette logique conventionnelle et les CPOM qui en résultent sont soumis à l'approbation de l'assemblée départementale.

Il y a un amendement sur deux points :

- l'ASSAD de la région de Lagny qui n'a pas de mutualisation avec l'association meloise ;
- le territoire SAAD nord 77 qui ne concerne pas Vaires-sur-Marne, Chelles et Lagny-sur-Marne.

Avis favorable de la commission.

Mme TALLET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des interventions ? ...

Je mets aux voix l'amendement.

Il est adopté.

Je mets aux voix le projet de délibération amendé.

Il est adopté amendé.

Mme AUTREUX, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Dans le cadre du schéma départemental en faveur des personnes âgées 2006-2011, le département de Seine et Marne et la Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des travailleurs salariés renforcent leur partenariat dans la politique du maintien à domicile des personnes âgées.

Dans cet objectif, une convention avec la CNAV est proposée afin d'organiser la réalisation par des agents du département l'évaluation de la dépendance des personnes valides ou peu dépendantes, bénéficiaires du régime général, domiciliées sur les territoires non couverts par un Centre Local d'Information et de Coordination gérontologique : territoires des Maisons Départementales des Solidarités de Coulommiers, Meaux, Mitry-Mory et Tournan-en-Brie. La CNAV compense financièrement le coût des postes en allouant au département la somme de 104 € par évaluation accompagnée d'un Plan d'Aide Personnalisé et de 67 € par évaluation n'aboutissant ni à un plan d'aide personnalisé, ni à un plan d'aide au titre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie.

Ce dispositif va permettre également le dédoublement des équipes APA des Maisons Départementales des Solidarités de Coulommiers, Tournan-en-Brie et de Meaux/Mitry-Mory.

En parallèle, sur les autres territoires, la généralisation de la reconnaissance mutuelle des évaluations entre les CLIC et les équipes APA assure la cohérence du dispositif sur l'ensemble du département et participe concrètement à une coordination gérontologique.

Avis favorable de la commission.

M. BALLOT suppléant M. PARIGI, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des interventions ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

Mme AUTREUX, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Le département a conclu un accord cadre pour la modernisation des services d'aide à domicile avec l'Etat et la Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie. Les compétences du Fonds de Modernisation des Aides à Domicile ayant été reprises par la CNSA, cet accord cadre constitue désormais la base du financement des programmes de modernisation des services d'aide à domicile pour la formation ou l'équipement. Il est proposé d'attribuer pour 2010 un ensemble de subventions à divers organismes gestionnaires de services d'aide à domicile afin de concrétiser l'objectif de modernisation attendue.

Ces subventions représentant la somme de 1 150 000 € font l'objet d'une convention entre le département et chaque organisme retenu.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA suppléant M. CALVET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des interventions ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

En rapprochant ce rapport des deux précédents avec la création de postes votée tout à l'heure, on voit bien notre engagement pour l'accompagnement des Seine-et-Marnais en perte d'autonomie, en raison de l'avancement en âge. On soutient le développement et la modernisation des services d'aide et d'accompagnement à domicile pour faciliter et favoriser le maintien à domicile des personnes âgées. On a fourni des efforts substantiels sur le plan budgétaire. En 2009 25 M€ ont été orientés vers l'aide à domicile. On a un apport supplémentaire de 2 M€ au titre de la prise en charge des prestations relatives à l'APA. Cela illustre de façon très claire, notre souhait de garantir la mission essentielle des associations, l'accompagnement des personnes âgées fragiles. C'est pourquoi nous finançons les interventions à hauteur de leur coût réel et les règles par anticipation, afin de préserver la trésorerie des services d'aide et d'accompagnement à domicile.

On est infiniment soucieux de la qualité du service rendu et de la pérennité des associations. On souhaite conforter nos liens avec les services autorisés par le biais de la conclusion de ces fameux contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens qui doivent permettre d'améliorer la qualité au service des usagers mais également nous donner une meilleure visibilité de la gestion et des actions menées.

Le département renforce également son partenariat pour l'évaluation de la dépendance avec la CNAV en lien avec les CLIC. L'organisation proposée permettra d'assurer la cohérence du dispositif d'évaluation sur l'ensemble du territoire départemental et aboutira à une coordination gérontologique pas simplement sur le papier mais opérante.

Grâce à la compensation financière du coût des postes d'évaluateur du département par la CNAV, le conseil général sera en mesure de dédoubler des équipes APA de certaines maisons départementales des solidarités. Il en sera ainsi à Coulommiers, Tournan, Meaux, Mitry-Mory par exemple.

Le département a conclu un partenariat avec la CNAV relatif à la nécessaire modernisation des services d'aide à domicile. On y consacre une enveloppe de 750 000 € sur trois ans, 2008, 2009 et 2010, pour le renforcement de la qualité de service rendu aux usagers. Ça se traduit par la professionnalisation des intervenants à domicile ou par la diversification des activités en fonction des besoins des bénéficiaires. On est très pressant dans ce champ traditionnel de notre responsabilité sociale et de solidarité. Cette tradition se renforce par des dispositifs nouveaux ou par un ajustement de dispositifs anciens.

C'est un élément de satisfaction au travers de trois rapports successifs. Je ne voulais pas le laisser passer sans le souligner.

N° 4-10

M. BENARD, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Le soutien aux associations mettant en œuvre des actions en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées est un axe fort des politiques départementales. Au budget 2010, un crédit de 363 900 €, réparti dans 2 enveloppes, a été inscrit pour l'attribution de subventions de fonctionnement à des associations dans le domaine des personnes âgées et dans celui des personnes handicapées. Il est proposé d'attribuer des subventions au profit de quatre associations pour un montant total de 11 750 € au bénéfice d'actions dont l'intérêt particulier et l'impact sont avérés.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des interventions ? ...

Je mets aux voix les projets de délibérations.

Ils sont adoptés.

N° 4-11

M. JAUNAUX, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Le financement des structures pour personnes handicapées par dotations globalisées payables trimestriellement et l'application du paiement par compensation nécessitent de conclure des conventions qui fixent les nouvelles modalités de financement de ces établissements.

Avis favorable de la commission.

M. BALLOT suppléant M. PARIGI, rapporteur de la commission des finances. C'est là que nous aurons des versements trimestriels.

Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des interventions ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 4-12

Mme PICARD, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Les établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes doivent signer une convention pluriannuelle avec les autorités compétentes pour leur tarification, à savoir le président du conseil général pour les budgets hébergement et dépendance et désormais l'agence régionale de santé d'Ile-de-France pour le budget soins.

Dans notre département, 116 établissements ont signé à ce jour une convention tripartite, 28 ont déjà renouvelé leur convention et 2 unités de soins de longue durée ont conclu une première convention.

Il est proposé dans ce mémoire le renouvellement de la convention tripartite de 8 EHPAD supplémentaires, et d'un avenant à la convention du fait de l'extension de l'établissement « La détente » à Dampmart.

Avis favorable de la commission.

M. BALLOT suppléant M. PARIGI, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des interventions ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

M. BONTOUX, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. C'est dans le cadre de l'accompagnement pour l'égalité des droits et des chances, la participation à la citoyenneté des personnes handicapées. Ce partenariat s'inscrit dans un programme départemental d'insertion et de lutte contre l'exclusion.

Une convention nous lie à A.C.I. 77 jusqu'au 30 juin 2010. Nous avons voté un budget de 66 000 €.

Une mise en concurrence a eu lieu. Elle a attribué la prestation à une autre association. C'est le motif de l'avenant qui met fin de manière anticipée au 30 juin 2010, à la convention signée entre le département et l'association.

Avis favorable de la commission.

M. MOUTON, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des interventions ? ...

Dans le projet de délibération il faut ajouter un article 1 qui engendre la renumérotation des articles suivants.

M. BONTOUX. Je trouve dommageable que dans le domaine social il y ait des mises en concurrence pour des associations qui n'ont pas démérité. On n'arrête pas de se plaindre de ces dispositions réglementaires. On confond le marché et l'action sociale. C'est une remarque d'ordre général.

M. LE PRESIDENT. Il y a un risque d'annulation des conventions si on ne le fait pas.

M. BERNHEIM. Je comprends très bien la remarque. Compte tenu des modes de financement, on ne voit pas très bien comment ne pas le faire. Les associations sont soumises à des contraintes que l'on rencontre partout. Il faut qu'elles s'adaptent. Certaines le font très bien.

M. JAUNAUX. Depuis de longues années nous soutenons A.C.I. 77 car nous estimons qu'elle a une application plus sociale que Prométhée qui s'occupe plus des rapports avec les entreprises. C'est pour ça que les subventions étaient beaucoup plus importantes.

Le groupe USM a l'impression qu'on abandonne A.C.I. 77 dans le respect de la loi, alors qu'elle n'a pas démérité depuis des années. Le groupe USM s'abstiendra.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas du tout de volonté de faire peser sur A.C.I. 77 quelque reproche que ce soit bien au contraire. On connaît très bien cette association. On apprécie son engagement et son travail.

Des modalités s'imposent à nous. La mise en concurrence n'est pas une réglementation du conseil général. Il l'applique. Elle produit un certain nombre d'effets que je suis le premier à déplorer mais c'est ainsi. Il n'est pas question de sortir du cadre légal. Ça pourrait nous être reproché si nous n'en tenions pas compte.

M. BERNHEIM. Les associations accomplissent des missions. On ne rompt pas notre relation avec une association parce qu'une des missions qu'elle remplissait à un moment, elle ne la remplira plus demain ; elle en aura d'autres. Si on ne se donne pas la possibilité de faire des choix, c'est toujours plus et c'est sans fin.

M. JAUNAUX. J'insiste un peu. Il y avait une différenciation entre A.C.I. 77 et Prométhée. Le premier avait une mission sociale beaucoup plus importante. On ne traitait pas le retour à l'emploi vis-à-vis des entreprises mais on essayait de faire des dossiers sociaux avec des référents beaucoup plus importants. On soutenait plus A.C.I. 77 parce qu'elle était plus dans un cadre social. Prométhée s'occupait des chiffres de réinsertion et des gens plus proches de l'emploi. C'est dommage qu'une association qui s'occupe beaucoup plus du social soit pénalisée. Peut-être que l'appel d'offres n'a pas été bien fait, mais c'est navrant. A.C.I. 77 va supprimer du personnel.

Une association c'est une pile d'assiettes avec des missions. On va lui supprimer une mission qu'elle remplit parfaitement.

M. LE PRESIDENT. Notre cahier des charges était clair et précis. Il a formulé nos exigences minimum. Les soumissionnaires ont répondu en en tenant le plus grand compte.

M. JAUNAUX. Ils n'ont pas bien répondu.

M. LE PRESIDENT. On ne peut juger un appel d'offres sur la base de la connaissance historique des prestations de tel ou tel candidat. Si on nous autorise à traiter de gré à gré, on le fera. Je sais très bien que je ferai travailler A.C.I. 77. Aujourd'hui je n'ai pas le droit de travailler de gré à gré

donc j'utilise les appels d'offres et ça produit un certain nombre d'effets. Dont acte. Je suis le premier à le regretter mais c'est ainsi.

Ce champ sera de plus en plus important puisque désormais ces activités extrêmement connexes à nos responsabilités publiques qui nous permettent de mettre en œuvre nos compétences de services publics sociaux, on nous impose de les gérer comme des biens marchands. Ça a des conséquences que je regrette. Si je pouvais m'exempter de ces conséquences, je ne serais pas critique sur les dispositifs.

Demain ce sera pour la petite enfance. Si on ne considère pas que c'est un service public comme on le demande et que ça devient un service marchand rendu à des usagers, on sera dans un champ totalement concurrentiel et on ne pourra plus subventionner comme aujourd'hui. Après chacun choisit son camp.

M. BERNHEIM. On a essayé très longtemps de maintenir les deux. On ne peut plus. A un moment il faut faire un choix. Ce n'est pas nous qui le faisons mais l'appel d'offres.

M. PERRUSSOT. Je ne participerai pas au vote comme président d'A.C.I. 77.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération amendé.

Le groupe USM s'abstient.

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité.

(M. Perrussot n'a pas participé au vote.)

M. LE PRESIDENT. François Perrussot souhaite s'exprimer après le vote.

M. PERRUSSOT. Nous fêtons aujourd'hui les 220 ans des conseils généraux. C'est l'année de leur bicentenaire en 1990, qu'A.C.I. 77 a été créé à la demande de la direction du travail et du département de Seine-et-Marne notamment. La composition du conseil d'administration reflète d'ailleurs cet intérêt du conseil général de Seine-et-Marne pour le travail d'insertion des handicapés puisque la moitié de ses membres est désignée par notre assemblée.

Depuis 1991 le conseil général avait demandé à A.C.I. 77 un travail particulier en direction des travailleurs handicapés allocataires dans un premier temps du RMI puis du RSA. Cela avait d'abord été mis en œuvre sur la moitié du département puis sur la totalité. Pour démultiplier cette action particulière, le fonds social européen avait été sollicité par A.C.I. 77 il y a plusieurs années ce qui avait permis de multiplier par deux ses interventions pour ce public dans toute la Seine-et-Marne. Mais l'aide du F.S.E. n'est pas pérenne et a pris fin trois ans après.

Aujourd'hui pour cette même action, à périmètre financier à peu près constant entre 75 000 € et 225 000 €, l'assemblée départementale a décidé de s'emparer de cette action et de l'intégrer dans un appel à projet plus général sur l'insertion des bénéficiaires du RSA, profitant ainsi du fonds de solidarité européen.

Trois lots géographiques étaient proposés dans cet appel à projets. A.C.I. 77 à l'unanimité de son conseil d'administration a répondu aux trois lots pour maintenir le niveau de l'activité pour ses personnels. L'appel à projets n'a pas été favorable à A.C.I. 77 car 3 % plus onéreux que l'offre retenue. A partir du 1^{er} juillet, A.C.I. 77 n'aura plus un centime en provenance du conseil général. Heureusement que son action est reconnue et son travail apprécié comme indiqué dans le rapport. Cela lui permettra de rebondir. Le rebond est d'ailleurs la marque de l'ensemble de ses actions en dehors de l'emploi.

Concernant ce rapport qui clôt l'aide départementale à cette structure, ces 66 000 € représentent le travail donc les dépenses des six premiers mois de cet exercice budgétaire, du 1^{er} janvier au 30 juin. Ils seront versés au mieux fin août. L'association étant ainsi le trésorier du conseil général. Cette subvention ne permettra pas de financer les procédures de licenciement aujourd'hui nécessaires.

Pour finir sur une note optimiste, je rappelle qu'A.C.I. 77 a obtenu le trophée de l'APAGE (?) au palais des congrès des mains d'Isabelle Mergot et de Stéphane Bern, devant plus de 2 000 personnes dont Jean-Paul Huchon et Didier Arnal, pour son action en faveur des travailleurs en longue maladie et des travailleurs handicapés au chômage, action financée par la CRAMIF et le Fonds social européen.

Cela me fait dire qu'A.C.I. 77 riche de son expérience saura rebondir et restera une force de propositions. Les travailleurs handicapés le méritent bien.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'autres interventions après le vote ? ...

Mme DELESSARD, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. La loi du 1^{er} décembre 2008 portant création du revenu de solidarité active réforme également le dispositif des contrats aidés. Pour autant, le nouveau contrat unique d'insertion prévoit, comme précédemment, la nécessité d'accompagner et de former les bénéficiaires. L'inspection académique a renouvelé en fin d'année 2009, une opération de recrutement, sous forme de contrat aidé, de bénéficiaires du R.S.A. dans les écoles élémentaires de Seine-et-Marne. La proposition de convention élaborée avec l'inspection académique et le pôle emploi est relative à la mise en œuvre de ces obligations, afin d'éviter de laisser les personnes sortir du dispositif sans solution.

Je rappelle que 79 contrats ont été élaborés en 2009. Le projet de convention joint en annexe définit la formation et l'accompagnement prévu dans le cadre de ces contrats d'avenir et de ces contrats uniques. Les salariés ayant maintenu leur inscription sur la liste des demandeurs d'emploi avec un contrat renouvelé ou en cours seront suivis par Pôle emploi. Les salariés non inscrits à Pôle emploi bénéficient d'un accompagnement mobilisé par les associations d'accompagnement vers l'emploi.

Avis favorable de la commission.

M. RIGAULT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des interventions ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

J'ai eu une conversation tout à fait circonstanciée avec M. le préfet sur l'effort que nous réalisons pour accompagner les dispositifs de contrats aidés. Le préfet a souligné en m'en remerciant, l'effort du conseil général dans ce domaine. Nous sommes en Ile-de-France assez sensiblement en avance sur la plupart des autres départements pour financer cela, y compris les Hauts-de-Seine et les Yvelines. La Seine-et-Marne est en tête sur ce sujet comme sur beaucoup d'autres.

M. BONTOUX, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. L'accord de coopération signé en 2005 entre le département et Disneyland Paris définit dans son annexe 3 les bases d'une collaboration avec l'association Initiatives 77 pour l'insertion professionnelle de publics en difficultés, jeunes, bénéficiaires de minima sociaux, publics en situation de handicap.

Il vous est donc proposé de mettre en œuvre un chantier d'initiative locale porté par Initiatives 77, avec le soutien technique de Disneyland Paris, sur un terrain appartenant à E.P.A.-France situé entre l'autoroute A4, le Ranch Davy Crockett et le futur village nature. Il présente l'intérêt de former à des métiers qui seront nécessaires au fonctionnement de ce futur parc. Une convention entre Initiatives 77, Disneyland Paris et E.P.A.-France permettra de définir les engagements de chacun pour la réalisation de ce chantier.

La contribution financière du département à hauteur de 31 500 € permettra d'assurer l'équilibre de l'opération portée par Initiatives 77, et de renforcer le partenariat avec Disneyland Paris sur le champ de l'insertion professionnelle.

Avis favorable de la commission.

M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des interventions ? ...

François Perrussot ne prendra pas part au vote car il est le président d'Initiatives 77.

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité, à la réserve susdite près.

(M. Perrussot n'a pas participé au vote.)

Mme QUERCI, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. La convention d'objectifs triennale visant à formaliser le soutien du département au fonctionnement global de l'association pour l'accueil des gens du voyage dans le nord de la Seine-et-Marne a été signée en 2008. Il convient aujourd'hui de se prononcer sur l'attribution de la subvention réservée à cette association pour l'année 2010 et d'établir en conséquence un avenant en précisant le montant et les modalités de son intervention en lien avec les maisons départementales des solidarités du Nord du département, qui concentrent la part la plus importante de la population de gens du voyage. La subvention serait de 92 200 €.

Avis favorable de la commission.

M. RIGAULT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. AGISSON. On donne des sommes non-négligeables à ces associations pour gérer les gens du voyage. Est-ce qu'on a chaque année un compte rendu de leur action ?

M. LE PRESIDENT. Danièle va vous expliquer.

Mme QUERCI. On a l'action sociale de cette association pour les gens du voyage et les aides aux grands passages. Nous avons tous les ans des rapports d'activités.

M. AGISSON. Le maire de Vaux-le-Pénil s'est plaint ces derniers temps, de gros problèmes avec les gens du voyage. Cela a été résolu mais il a dû se battre comme un beau diable. Il s'agissait de 150 caravanes.

M. EUDE. Si pour cette somme-là on pouvait ne plus avoir de problèmes avec les gens du voyage...

M. LE PRESIDENT. Ca se saurait.

Que fait l'agglomération de Melun-val-de-Seine pour se doter du nombre de places commune par commune comme la loi le prévoit ?

Mme QUERCI. Pour les aires de grand passage aussi. Le précédent schéma prévoyait 8 terrains de grand passage. Il n'y en a que deux.

M. LE PRESIDENT. Un troisième va être ouvert. Nous avons la chance de ne pas avoir de grands rassemblements.

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

M. PERRUSSOT, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Il s'agit d'apporter des subventions à quatre associations seine-et-marnaises qui œuvrent dans le domaine de l'insertion par le logement.

La première c'est l'association de développement de l'est seine-et-marnais dite D.E.S.M. La subvention proposée est de 75 000 €.

Le collectif chrétien d'action fraternelle, C.C.A.F. de Chelles aurait une subvention de 17 800 €.

Le centre communal d'action sociale de Fontainebleau aurait une subvention de 15 000 €.

Pour l'accueil de jour de Fontainebleau-Avon la subvention serait de 7 900 €.

Avis favorable de la commission.

Mme TALLET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. CAPARROY. Comme membre du conseil d'administration de D.E.S.M. je ne prendrai pas part au vote. On est plusieurs dans ce cas.

M. LE PRESIDENT. Si on commence à ne pas voter parce qu'on est membre du conseil d'administration... Déjà pour les présidents il n'y a aucune obligation. Dès l'instant où vous n'avez pas un intérêt personnel à la gestion de l'association, il n'y a aucun risque de prise illégale d'intérêt.

M. HYEST. C'est quand même une préoccupation. Depuis l'arrêt ville de Bayeux, de la chambre criminelle, on s'interroge. Il suffit même monsieur le président d'avoir participé à la préparation de la délibération...

Hier ou avant-hier, les sénateurs Colomba et Sauget ont proposé qu'on définisse mieux l'intérêt. Quelqu'un était organisateur de transports scolaires, président d'un syndicat. Il avait son petit-fils qui prenait le car. Un juge d'instruction lui a dit : « Monsieur vous avez un intérêt. » Ca devient fou.

La prise illégale d'intérêt doit être matérielle et personnelle, ou en faire profiter un ami. C'est comme l'abus de bien social pour les sociétés.

On peut tous être pris par cette jurisprudence excessive.

M. LE PRESIDENT. On vote le budget des routes que nous utilisons quotidiennement... On marche sur la tête.

M. HYEST. Vous avez voté tout à l'heure le contrat CLAIR du sud. Heureusement que je n'étais pas là. Bernard Rodier est concerné etc. Ca devient fou. L'intérêt était matériel ou personnel et direct. Bien que ça ne plaise pas beaucoup à la Chancellerie, mais c'est quand même encore nous qui faisons les lois..., le Sénat propose de corriger cette anomalie. La prise illégale d'intérêt est très ancienne, elle date du XIX^e siècle.

Suivant la jurisprudence récente, même si vous dites que vous n'avez pas participé au vote, vous êtes bon comme la romaine si les juges estiment que vous avez un intérêt quelconque.

M. CAPARROY. Alors je vote. (*Rires dans l'assemblée.*)

M. LE PRESIDENT. Il vote puisque le risque existe.

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté à l'unanimité.

M. CAPARROY. Une association comme la D.E.S.M. éprouve des difficultés pour faire glisser les baux avec des bailleurs sociaux dont par ailleurs nous garantissons les emprunts. Je tiens à le signaler en séance publique.

Motion 0/03 relative à la création d'un cinquième risque

M. BERNHEIM, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Dans les différents mémoires nous avons parlé du problème du maintien à domicile et de l'accompagnement des personnes âgées. Le cinquième risque concerne le champ de la protection sociale. La mise en œuvre est annoncée depuis 2007 et reportée. Ca devrait être à l'ordre du jour en septembre.

Les personnes vivent plus longtemps et mieux. La dépendance est moins importante proportionnellement qu'avant. Mais elle est réelle quand elle est liée au handicap ou à une mauvaise santé due à l'âge. C'est ce qu'on appelle la convergence entre la dépendance due au handicap et la dépendance due à l'âge.

Pour le cinquième risque, les difficultés sont nationales pour toutes les organisations qui travaillent au maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées. On voit que cette problématique est mal abordée.

Comment va-t-on financer et présenter ce risque de la dépendance ? La solution simple c'est que les personnes âgées s'assurent. Quand il s'agit du handicap ce n'est plus un problème d'assurance. Pourquoi lorsqu'un enfant devient handicapé, la famille devrait consacrer toutes ses ressources et son patrimoine toute sa vie à cet enfant ?

Le risque de dépendance est réel. Il doit entrer comme les autres dans la solidarité nationale.

Je ne vous lis pas la motion. Vous l'avez sous les yeux. C'est ce qu'elle contient.

Les personnes âgées, les clubs du troisième âge sont très attentifs à notre attitude. On leur doit bien ce message : montrer que nous croyons que c'est un risque réel. Nous demandons qu'il soit financé par la solidarité nationale d'abord. On ne doit pas reporter le débat sur le cinquième risque. A la fin de 2010 on doit le mettre en œuvre.

M. LE PRESIDENT. La parole est à Jean-Jacques Hyest.

M. HYEST. Je ne partage pas complètement l'analyse de Gérard Bernheim sur la différence entre le handicap et la dépendance due à l'âge. Les prestations sont différentes.

Nous sommes aussi favorables que vous au projet de création du cinquième risque. Je l'ai dit lorsqu'a été créé l'APA. C'est un mauvais système qui nous emmènera dans le mur. Il faut réfléchir dès à présent au cinquième risque. Le président Jacques Larché partageait cette idée et nous n'étions pas nombreux.

Nous sommes d'accord pour que ce soit à la fin de 2010 monsieur le président. Mais il faudra trouver les financements de la dépendance.

Nous aurions aimé voter cette motion si nous avions pu en discuter pour l'amender mais on a peu de temps. Nous sommes d'accord pour le cinquième risque. Tous les présidents de conseils généraux de droite comme de gauche ont demandé que le débat s'engage pour trouver une solution. J'étais à une réunion avec mon collègue Montgolfier où nous avons exprimé vivement ce souhait auprès des ministres concernés.

Nous ne participerons pas au vote. Sur la motion il y a trop de choses à dire. On ne veut pas dire qu'on est contre, car on est pour le financement du cinquième risque. J'ai des désaccords avec Gérard Bernheim sur la dépendance, le handicap. C'est une formule de solidarité nationale mais pas forcément une solidarité assurantielle, au sens de l'assurance maladie.

Nous ne participerons pas au vote, sans être en opposition avec la finalité de notre volonté commune.

On aurait pu compléter par : qu'est-ce qu'on fait en attendant pour les départements ? Nous on peut assumer parce que la structure démographique de notre département est plutôt bonne. D'autres ne peuvent plus boucler leur budget car les dépenses d'APA sont trop importantes.

M. LE PRESIDENT. Merci Jean-Jacques pour cette expression. On a effectivement un certain nombre d'éléments de convergence. Il y a urgence au niveau national mais on s'appuie sur les budgets départementaux. Ca ne peut pas durer pour les départements. L'écart se creuse suivant une courbe exponentielle. Ce n'est pas pour cette année pour nous, mais pour la prochaine ou la suivante.

Vous ne votez pas notre texte pour des raisons rédactionnelles. On manque de temps pour ajuster. Dont acte, ça ne me choque pas. Ce qui m'importe c'est que vous affirmiez une certaine convergence d'analyse avec nous.

M. BERNHEIM. Je n'ai pas bien compris ce qui nous sépare sur le sujet. Ca serait dans la finesse de la rédaction.

L'APA a succédé à la prestation spécifique dépendance. Le financement était à 50 % pour l'Etat et à 50 % pour les départements. La part de l'Etat est passée à 20 % et c'est le conseil général qui a payé. La journée de solidarité est à la charge des seuls salariés. C'est une curieuse manière de pratiquer la solidarité.

Dans le texte on s'abstient de rentrer dans les modalités. J'ai des propositions sur la solidarité et son financement qui seraient plus justes. Mais là on risque d'avoir des points de divergence. On se contente d'affirmer le principe, ça doit reposer sur la solidarité nationale. On trouvera les modes de financement.

Sur la convergence je ne vois pas où est le débat. Une personne qui devient dépendante ou qui a un accident et qui devient dépendante après 60 ans est assumée par l'APA. La dépendance due au handicap ou à l'âge, c'est d'abord une dépendance. C'est ce qu'on appelle la convergence. Je ne suis pas le premier à en parler. C'est dans les textes depuis longtemps. On a repris volontairement le terme de convergence.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix la motion.

Le groupe USM ne participe pas au vote.

La motion est adoptée à l'unanimité.

N° 5-02

Mme DELESSARD, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. Dans le cadre de l'élaboration du schéma directeur numérique des collèges et de l'expérimentation qui est menée pour celle-ci dans dix collèges pilotes, il est proposé d'attribuer à 3 d'entre eux, une subvention d'investissement pour leur permettre d'acquérir et de tester des équipements innovants susceptibles d'induire de nouvelles pratiques pédagogiques généralisables à l'ensemble des établissements, pour un montant de 41 000 € pour : le collège Rosa Bonheur du Châtelet-en-Brie, la SEGPA du collège de la Plaine des Glacis à la Ferté-sous-Jouarre, le collège Louis Braille à Esbly.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'intervention ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 5-03

M. PERRUSSOT, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. Il s'agit du fonctionnement des collèges publics et des subventions complémentaires et exceptionnelles de fonctionnement suivant les modalités habituelles. Le total est de 53 167,99 €, répartis entre un certain nombre de collèges dont nous avons la liste.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA suppléant M. CALVET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'intervention ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 5-04

M. BONTOUX, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. Nous passons une convention avec le CDOS pour l'aide que nous apportons au fonctionnement, à l'ensemble de ses activités au sein du C.R.I.B., à la préparation des jeux de Seine-et-Marne et à un certain nombre d'initiatives pour le sport féminin. La somme est de 95 616 € chaque année.

Avis favorable de la commission.

Mme TALLET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'intervention ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 5-05

M. BONTOUX suppléant M. CORNEILLE, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. Il est proposé, au titre de la programmation 2010, d'individualiser une nouvelle subvention pour la mise en sécurité d'un équipement d'accompagnement de collège situé à Esbly pour un montant de 6 475 €

De plus, il est proposé une prorogation du délai de validité d'une subvention départementale pour un équipement de plein air dont le projet est prévu dans la commune d'Ocquerre.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'intervention ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 5-06

M. BONTOUX, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. Ce rapport présente la convention de mise à disposition du domaine national de Champs-sur-Marne au département de Seine-et-Marne dans le cadre de l'opération Sac Ados qui aura lieu les 1^{er} et 2 juillet 2010.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA suppléant M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. BALLOT. On a voté pour 1 200 sacs. J'ai cru comprendre qu'on en n'était pas encore là. Est-ce qu'il y a eu une évolution depuis ? J'étais à 1 036.

M. GREGORY DORTE. Le jury départemental se réunit aujourd'hui avec la CAF et les services du conseil général. On est à 1 022 sacs et le jury n'a pas fini de délibérer.

M. LE PRESIDENT. On en avait prévu 1 000 l'année dernière au budget et c'était limité. On a augmenté à 1 200. Si on a un reliquat budgétaire, on saura l'employer utilement.

M. BALLOT. Je m'en doute.

M. LE PRESIDENT. Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

Vous irez à Champs. Je n'y serai pas personnellement cette année.

N° 5-07

M. LAPLACE, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. Il s'agit d'apporter un soutien départemental spécifique à la SASP « Paris Sénart Moissy » football pour la réalisation des missions d'intérêt général telles que définies dans le projet de convention joint à la présente délibération, à hauteur de 37 000 €.

Avis favorable de la commission.

M. BERNHEIM, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'intervention ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

M. BONTOUX, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. Nous devons avoir le renouvellement du conseil des jeunes en fin d'année. Il faut lancer la campagne dès le mois de septembre. Il vous est proposé de répercuter la charte du conseil des jeunes telle qu'elle avait été définie avec les tableaux de répartition. Il y a une seule modification pour privilégier les plus jeunes dans cette participation. On limite de 16 à 23 ans. Ca se fait sans l'avis du conseil des jeunes qui se réunira demain, malheureusement. Il y a eu des problèmes de calendrier. Les jeunes auraient souhaité maintenir à 25 ans. On met de 16 à 23 ans pour ne pas dépasser 25 ans en cours de mandat.

Avis favorable de la commission.

M. PERRUSSOT. Je me fais le porte-parole de Smaïl Djebbarra le président du conseil départemental du canton. Il était là ce matin pour la cérémonie avec l'UNICEF, à titre personnel. Il est directement concerné par cette mesure. Il regrette le passage de 25 à 23 ans.

M. LE PRESIDENT. Devons-nous être figés ? Pouvons-nous faire un geste en direction des jeunes du conseil ? Ca ne me paraît pas déterminant. Je suis assez disposé à maintenir le dispositif antérieur. Je ne vois pas en quoi ce point est central. On nous dit que 27 ans en fin d'exercice c'est tard. Ce sont des adultes ; mais 25 ans aussi.

M. PERRUSSOT. A 25 ans on peut avoir des mères de famille, des gens qui travaillent, plus facilement qu'à 23 ans ou en-dessous. Ca permet une diversité des jeunes qui siègent au sein du conseil départemental.

M. BONTOUX. Je n'ai pas de religion dans ce domaine. Les deux premières années sont des expériences très enrichissantes. Il faut qu'ils prennent de l'ampleur, après l'âge n'a pas une énorme importance. Comme on va intégrer à la rentrée dans les mémoires progressivement, l'avis du conseil des jeunes, c'est une bonne première d'en tenir compte.

M. LE PRESIDENT. Je vous propose de maintenir à 25 ans pour terminer à 27 ans.

M. BONTOUX. On ne peut reporter le rapport car la campagne de communication va commencer à la rentrée. Il faut qu'on soit près car la direction de la communication va travailler cet été et indiquer la limite d'âge sur les flyers. On doit décider aujourd'hui. Si on s'était réuni la semaine prochaine on aurait tenu compte de l'avis du conseil des jeunes. On peut le faire quand même.

M. LE PRESIDENT. On amende le projet de délibération : « 16-25 ans ».

Je mets aux voix le projet de délibération amendé.

Il est adopté amendé à l'unanimité.

N° 5-09

M. PERRUSSOT, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. Je passe rapidement sur l'expérimentation qui est bien détaillée. C'est intéressant de voir quel type de population peut en bénéficier : où, quand, comment ? Nous avons le nombre de dossiers.

En conclusion on nous propose :

- de prendre acte du bilan de la deuxième année du dispositif Mobil'Etudes 77 ;
- d'approuver la fixation de la période de dépôt de demande d'aide au titre du dispositif Mobil'Etudes 77 du 15 juillet au 28 février à compter de l'année universitaire 2010-2011 ;
- - d'approuver le règlement du dispositif annexé au projet de délibération.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA suppléant M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'intervention ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 6-02

Mme CHAIN-LARCHE, rapporteur de la commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme. Il s'agit de la modification des statuts de la régie autonome dite « service Gaia ». Les statuts de la régie GAIA, approuvés par l'assemblée départementale en 2002, doivent aujourd'hui être révisés. Les modifications proposées ont pour but de prendre acte de l'abandon du système de partenariat au profit du recours à des marchés publics, tout en adaptant les attributions et les modalités de fonctionnement du conseil d'exploitation à ce nouveau contexte.

La révision de ces statuts aux articles 1, 4 et 5 a fait l'objet d'un travail concerté entre la direction des archives, du patrimoine et des musées départementaux et la direction des affaires juridiques et patrimoniales. Elle a été approuvée par le conseil d'exploitation de la régie.

Avis favorable de la commission.

M. TURBA suppléant M. SATIAT, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'intervention ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 6-03

Mme PELABERE suppléant M. WALKER, rapporteur de la commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme. Le préfet de la région d'Ile-de-France a confié au département, service départemental d'archéologie, opérateur agréé au titre de l'archéologie préventive, la réalisation d'un diagnostic archéologique préalable à l'exploitation d'une carrière à Varennes-sur-Seine au lieu-dit « En Plumignon ». Conformément au décret 2004-490 du 3 juin 2004, il convient d'établir une convention entre le département et la société GSM. Ce projet de convention définit les modalités de réalisation dudit diagnostic.

M. TURBA suppléant M. CALVET, rapporteur de la commission des finances. Avis conforme.

M. LE PRESIDENT. Il n'y a pas d'intervention ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

M. TURBA suppléant M. EUDE, rapporteur de la commission des finances. Nous voulons que cette décision modificative soit un exercice technique d'ajustement de nos lignes de crédits. Il ne doit pas y avoir des mesures nouvelles. L'acte essentiel étant le budget primitif.

Cela étant rappelé, cette DM 1 présente une augmentation des dépenses de fonctionnement de 22,2 M€ soit 2,4 % par rapport au BP, alors que dans le même temps les recettes de fonctionnement hors excédent reporté progressent de 16,9 M€.

En dépenses comme en recettes, la DM1 de 2010 enregistre principalement la prise de compétence du département en matière de transports scolaires à compter du 1^{er} juillet 2010. Elle ajuste ensuite les crédits au titre du RSA mais de plusieurs millions d'euros, l'entretien des routes et les dotations aux collèges. Les recettes fiscales et les dotations de l'Etat sont également ajustées aux montants notifiés. En section d'investissement, les recettes et les dépenses sont très faiblement majorées, respectivement de 3,6 M€ et 9,9 M€ hors emprunt et déficit d'investissement. La prise en compte de ces éléments ainsi que de l'excédent de fonctionnement reporté, 10,7 M€, permet, en fonctionnement, d'améliorer l'épargne de 5,4 M€. Dès lors, en investissement, l'équilibre est assuré en maintenant le besoin budgétaire à un niveau sensiblement équivalent à celui du BP, soit 155,5 M€, plus 0,6 % par rapport au BP 2010.

Avis favorable de la commission.

M. BERQUIER suppléant M. AÏELLO, rapporteur de la commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement. Avis favorable.

M. LAPLACE, rapporteur de la commission de l'administration générale et du personnel. Avis favorable.

M. BERQUIER, rapporteur de la commission des transports, des déplacements et de la voirie. Avis favorable.

Mme AUTREUX, rapporteur de la commission des solidarités, de la santé publique et du logement. Avis favorable.

Mme DELESSARD, rapporteur de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales. Avis favorable.

Mme QUERCI, rapporteur de la commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme. Avis favorable.

M. LE PRESIDENT. On m'a indiqué un ordre pour les interventions des groupes que j'espère bon... : la gauche communiste et républicaine, l'USM, les socialistes, démocratie et écologie.

La parole est à Maud Tallet au nom du groupe de la gauche communiste et républicaine.

Mme TALLET. C'est une DM 1, il n'y a donc pas de bouleversement flagrant de notre budget. On enregistre les recettes que l'on connaît. On note quelques dépenses inéluctables compte tenu des mouvements depuis six mois. Ca n'enlève pas les craintes exprimées lors du budget primitif.

Notre département a été obligé de faire des restrictions sur des secteurs opérationnels qui touchent la vie quotidienne des Seine-et-Marnais. Il doit pouvoir obtenir des moyens pour ne pas se désengager encore plus fortement sinon cela mettrait en cause l'intérêt d'avoir des départements au service des concitoyens.

On s'associe à cette décision modificative. Nous ne voulons pas que se transforme en dogme le retour à l'équilibre purement financier, qu'on le voit bien dans l'ensemble des problématiques singulièrement sociales, éducatives, culturelles avec la spécifique que vous avez soulignée ce matin devant l'UNICEF.

M. LE PRESIDENT. La parole est à Jacques Ballot au nom du groupe Union pour Seine-et-Marne.

M. BALLOT. C'est bien comme l'ont dit Didier Turba et Maud Tallet une décision modificative sans grands mouvements qui ne remet pas du tout en cause ce qui a été décidé au budget primitif. Dans la droite ligne de notre position prise lors de ce budget, le groupe USM ne votera pas cette décision modificative.

M. LE PRESIDENT. La parole est à Lydie Autreux au nom du groupe socialiste et républicain de progrès.

Mme AUTREUX. Monsieur le président, chers collègues, la décision modificative n° 1 comme les années précédentes est d'abord un exercice technique destiné à ajuster au mieux notre budget.

L'essentiel de l'acte politique que constitue le budget ayant été posé lors de l'adoption du budget primitif. Comme à la même époque, l'année dernière, le contexte de cette DM 1 n'est pas à la satisfaction générale.

La situation économique et financière continue de se dégrader au niveau national. Le taux de chômage reste toujours à un haut niveau et la reprise n'est pas au rendez-vous.

La situation financière de nos départements se dégrade chaque jour un peu plus. Résultat pour l'essentiel de l'explosion des charges liées aux allocations individuelles de solidarité, transférées sans recettes à la hauteur du dynamisme des dépenses transférées. Cela étrangle peu à peu les finances de nos départements. La Seine-et-Marne n'échappe pas à cette difficulté.

Avec la crise, le nombre de bénéficiaires du RSA ne cesse de croître. En avril, selon les chiffres publiés cette semaine par le ministère des solidarités actives, 1,8 million de familles ont touché le RSA soit 1,6 % de plus qu'en mars. Pour 2010, l'association des départements de France estime que le RSA représentera une charge globale de 6,8 milliards d'euros soit plus de 90 M€ en Seine-et-Marne à la fin de 2010. Dès l'automne certains départements ne seront peut-être plus en mesure d'honorer le paiement du RSA., allocation pourtant obligatoire à la charge des conseils généraux. Il en va de même pour l'APA ou encore pour la prestation de compensation du handicap.

Ces trois allocations individuelles de solidarité, hier du ressort de la solidarité nationale, sont désormais financées, pour une part sans cesse croissante, sur les recettes propres des conseils généraux. L'Etat devra à la Seine-et-Marne près de 150 M€ à la fin de l'année en cours ;

Cet argent que l'Etat nous doit, nous empêche de financer correctement l'entretien de nos collèges, de nos routes et rend de plus en plus difficile l'exercice de nos politiques volontaristes : soutien à l'économie, au sport, à la culture, à la jeunesse ou encore à la petite enfance. Quand le gouvernement entendra-t-il enfin cette situation délicate ? Quand le gouvernement décidera-t-il de compenser à l'euro près les politiques qui relèvent de la solidarité nationale ? Quand le gouvernement proposera-t-il enfin une réforme permettant la création d'un cinquième risque pour financer l'aide aux personnes dépendantes à la hauteur des besoins constatés ?

Malgré ce contexte difficile, nous continuons de nous engager sans relâche au côté des Seine-et-Marnais. C'est notre engagement, notre ferme volonté. A ce titre nous continuerons, malgré les protestations de nos collègues de l'opposition qui dans cette situation, se voilent la face, d'agir au plus près de tous pour une amélioration du quotidien de nos concitoyens.

Soyez certain monsieur le président, de l'entier soutien de notre groupe dans les décisions que vous avez prises pour l'élaboration de cette DM 1.

M. LE PRESIDENT. Merci ma chère Lydie pour ce soutien. Je n'en attendais pas moins.

La parole est à Jean Dey au nom du groupe démocratie écologie.

M. DEY. Cette décision modificative est avant tout un exercice technique. La prise de position politique s'est faite au moment du budget primitif, dans un contexte où les différentes dépenses, en particulier les allocations individuelles de solidarité augmentent, non compensées complètement par la variation des recettes départementales. Le contexte est difficile mais dans la droite ligne du budget primitif, notre groupe votera cette DM 1.

M. LE PRESIDENT. Nous nous acheminons vers une approbation de cette décision modificative. J'en suis extrêmement heureux. Certains aspects sont relativement techniques mais elle permet d'ajuster des comptes et de réaliser des opérations.

Nous avons intégré les financements nécessaires à la réalisation d'une demi-pension au collège Henri Dunant de Meaux. Lors de réunions entre des partenaires de l'éducation nationale et la ville de Meaux, les représentants de cette dernière avaient indiqué aux conseillers généraux de l'agglomération qu'ils ne pourraient pas faire moins que d'approuver la décision modificative compte tenu de ces crédits pour l'agglomération de Meaux. Je constate que cette perspective n'aura été qu'une chimère de quelques semaines. Devant l'obstacle, la bête renâcle. C'est ainsi, ça ne me surprend guère. Je comprends mieux pourquoi nos collègues de Meaux sont absents en cette fin d'après-midi.

Je vous propose de passer au vote. La liste d'émargement continue de circuler dans l'assemblée.

Je devrais indiquer les pouvoirs mais c'est compliqué. Pouvez-vous nous les donner ma chère Sophie ?

Mme PERONNET, *secrétaire générale de l'assemblée départementale*. Je vais essayer.

M. Aiello a donné pouvoir à M. Turba, M. Bacqué à Mme Picard, M. Calvet à M. Dey, M. Corneille à Mme Tallet, M. Frot à M. Agisson, M. Garcia à Mme Chain-Larché, M. Morin à M.

Jaunaux, Mme Noury à M. Rigault, M. Parigi à M. Ballot, Mme Pottiez-Husson à M. Barbaux, M. Walker à Mme Autreux.

Le quorum est atteint mais il n'y a que les présents qui signent.

Vos votes comptent mais les signatures ne sont données que par les présents.

M. LE PRESIDENT. Nous procédons à un vote à main levée.

Il n'y a pas d'opposition ? ...

Il en est ainsi décidé.

Je mets aux voix la première décision modificative de 2010.

Les élus du groupe USM votent contre.

Personne ne s'abstient.

Les élus des groupes de la majorité votent pour.

La première décision modificative de 2010 est adoptée à une large majorité.

Je vous en remercie.

N° 7-02

M. LE PRESIDENT. Il nous reste quelques dossiers qui vont aller très vite.

M. MOUTON, rapporteur de la commission des finances. L'office public de l'habitat de Seine-et-Marne souhaite mettre en place une convention globale de financement auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations afin de financer un programme d'investissement sur la période 2010-2012.

Ce programme regroupe des opérations de réhabilitation, d'acquisition-amélioration et de changement de composants sur divers sites en Seine-et-Marne.

Dans le cadre de ce financement, l'OPH 77 sollicite le département pour qu'il s'engage à garantir l'intégralité de cette convention financière d'un montant de 16 926 000 €.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des interventions ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 7-03

M. BERNHEIM, rapporteur de la commission des finances. Il est proposé d'attribuer à l'association des maires ruraux de Seine-et-Marne une subvention de fonctionnement d'un montant de 3 000 € au titre de 2010, afin de soutenir le démarrage de l'activité de cette association.

Avis favorable de la commission.

M. BALLOT. Le groupe USM votera contre cette subvention car il existe une union des maires en Seine-et-Marne qui regroupe la totalité de ceux-ci. Elle peut avoir une section de maires ruraux.

Notre collègue Bontoux a fait remarquer tout à l'heure, que pour subventionner une association il fallait au moins un an d'existence avec un bilan présenté. Cette association des maires ruraux de Seine-et-Marne est née le 26 décembre 2009.

Une subvention de 4 000 € pour une quarantaine de communes adhérentes cela fait 100 € par commune. Pour l'association des maires, la subvention est de 40 €.

Telles sont les raisons pour lesquelles nous refusons cette subvention.

M. BERNHEIM. Nous apportons notre soutien aux communes rurales.

M. BALLOT. C'est votre droit.

M. LE PRESIDENT. On vous remercie pour votre soutien à la ruralité. Ca lui fera très plaisir. On ne manquera pas de leur dire. Merci pour eux.

M. BALLOT. Vous ne dites rien sur l'année d'existence.

M. LE PRESIDENT. D'où sortez-vous cette réglementation ?

M. BALLOT. Monsieur Bontoux l'a rappelée tout à l'heure.

M. LE PRESIDENT. Ce n'est pas une règle de droit. Ce n'est pas dans une loi ou un règlement. On apprécie au cas par cas. En l'espèce pour le bilan d'activité, il suffit de lire le journal. Son activité est tout à fait visible. Elle me convient très bien.

M. BALLOT. Si je comprends bien, il y a des cas beaucoup plus urgents que d'autres...

M. AGISSON. Les copains d'abord...

M. LE PRESIDENT. Les copains... Mme le maire de Bourron-Marlotte comme copain politique de la majorité départementale... Il y a quand même une légère marge, excuse-moi. Mais comme vous êtes pour le parti unique, évidemment vous ne pouvez pas subventionner les uns et les autres.

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 7-05

M. TURBA suppléant M. SATIAT, rapporteur de la commission des finances. ·La SA d'HLM VILOGIA s'est portée acquéreur du patrimoine de la SA d'HLM Logis-Transport à Esbly. Le financement de cette acquisition comprend la reprise des emprunts souscrits par la SA d'HLM Logis-Transport auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations lors de la construction des logements.

Un emprunt était garanti par le département, aussi la SA d'HLM VILOGIA demande le transfert de la garantie à son profit. Ce transfert sera réalisé dans les mêmes conditions de partage de la garantie qu'initialement soit une garantie départementale à hauteur de 65 % et les 35 % restant seront garantis par la commune d'Esbly. Les réservations de logements préalablement accordées au département seront maintenues.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des interventions ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 7-04

M. LE PRESIDENT. Nous prenons le rapport n° 7-04 que j'avais oublié.

M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. Il s'agit de verser à cette noble institution la subvention qui lui est nécessaire pour payer les droits à la retraite acquis par les vieux conseillers généraux.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des interventions ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 7-06

M. TURBA suppléant M. CALVET, rapporteur de la commission des finances. La SA d'HLM AXENTIA va construire un nouvel établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes de 108 lits à Chanteloup-en-Brie.

Dans le cadre du financement de cette opération, la SA d'HLM doit souscrire 2 emprunts PLUS d'un montant global de 9 897 313 €, auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations. Elle sollicite la garantie du département sur l'intégralité de l'emprunt et comme la procédure le prévoit, une affectation hypothécaire sera demandée en contrepartie.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des interventions ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

N° 7-07

M. BERNHEIM, rapporteur de la commission des finances. Il s'agit de réhabilitation dans un canton qui m'est très cher. Il y a un emprunt de 1 258 540 € auprès de la C.D.C sur 15 ans au taux de 1,90 % et un emprunt de réhabilitation de 233 729 € sur 25 ans.

Avis favorable de la commission.

M. LE PRESIDENT. Est-ce qu'il y a des interventions ? ...

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

M. TURBA, rapporteur de la commission des finances. L'office public de l'habitat de Seine-et-Marne va conduire une opération d'acquisition en VEFA de 21 logements collectifs, place de l'an 2000 à Combs-la-Ville. Cette opération complète un ensemble de 79 logements que possède déjà l'OPH 77 sur cette commune.

Afin de financer cette opération, l'OPH 77 doit souscrire 2 emprunts PLS d'un montant global de 2 025 500 €, auprès de DEXIA Crédit Local. Il sollicite la garantie du département à hauteur de 40 % soit 810 200 €, en complément de celle du SAN de Sénart.

Avis favorable de la commission.

M. BALLOT. A l'occasion de ces demandes de garantie d'emprunt nous nous sommes interrogés. Nous avons remarqué dans la DM l'inscription d'une somme pour couvrir la garantie d'emprunt accordée à l'ASSAD. D'où les interrogations sur les garanties d'emprunts que nous accordons aux différents offices et sociétés d'HLM.

Existe-t-il une bonne solvabilité de ceux que nous garantissons ? Il nous a été répondu par nos services financiers que nos garanties d'emprunts portaient sur 440 M€ et que nous n'avions pas de doute à avoir pour l'instant sur la bonne solvabilité de nos « créanciers ».

M. LE PRESIDENT. Par définition cet exercice se déroule dans une certaine incertitude sinon on ne voterait pas des garanties. Il existe quand même un risque qui est minime.

M. TURBA. J'ai la note concernant le département de Seine-et-Marne de l'agence Fitch Rating. Nous avons AA pour le long terme et F1+ pour le court terme.

Pour les perspectives, ce qui n'est pas propre à la Seine-et-Marne, l'agence de notation estime qu'elles sont plutôt négatives compte tenu de l'évolution des coûts des allocations individuelles de solidarité.

Elle a pris bonne note des outils et procédures de gestion qui visent à optimiser les politiques publiques départementales et à mieux mesurer les risques des organismes externes. Ainsi un rétablissement de la perspective, de négative à stable, dépendra surtout de la capacité du département à maintenir le taux d'épargne brut à son niveau actuel.

M. BALLOT. J'ai cru comprendre que certains départements ne voulaient plus être notés pour qu'il n'y ait pas d'influence sur les taux d'intérêts.

M. TURBA. Pour l'instant on n'a pas pris cette décision.

M. LE PRESIDENT. Nous émettons des billets de trésorerie donc à ma connaissance c'est une obligation.

Quant au remède qui consiste à casser le thermomètre, excusez-moi, je n'y ai jamais cru. La notation a aussi des effets pervers, je le sais. Ne pas se faire noter peut augmenter les taux. Le banquier fera sa notation lui-même, elle risque d'être critique.

Je mets aux voix le projet de délibération.

Il est adopté.

M. LE PRESIDENT. Merci à tous.

Je souhaite un très bon été à ceux que je n'aurai pas l'occasion de voir d'ici nos vacances respectives.

La séance est levée.

(La séance est levée à 17 heures.)

SOMMAIRE

--

Les numéros des commissions figurant dans le présent sommaire correspondent aux dénominations suivantes :

- n° 1, commission de l'aménagement durable, du territoire et de l'environnement ;
- n° 2, commission de l'administration générale et du personnel ;
- n° 3, commission des transports, des déplacements et de la voirie ;
- n° 4, commission des solidarités, de la santé publique et du logement ;
- n° 5, commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports et des affaires internationales ;
- n° 6, commission des affaires culturelles, du patrimoine et du tourisme ;
- n° 7, commission des finances.

--

1 PRESENCES

2 DOCUMENTS

3 CALENDRIER

4 AGENDA

5 NOUVEAUX ARRIVANTS

6 PROCES-VERBAL

7 DESIGNATIONS

8 EXAMEN DES RAPPORTS

9 SUSPENSION ET REPRISE DE LA SEANCE

10 EXAMEN DES RAPPORTS (suite)

N° 5-01 : Aide à la reconstruction d'Haïti suite au tremblement de terre de janvier 2010. Mme Autreux, rapporteur de la commission n° 5 ; M. Calvet, rapporteur de la commission n° 7.

Interviennent : MM. Bontoux, le président.

Adoption du projet de délibération à l'unanimité.

N° 1-01 : Création et constitution du conseil participatif du projet de territoire. M. Aiello, rapporteur de la commission n° 1.

Adoption du projet de délibération.

N° 1-02 : Convention entre les ateliers de la maîtrise d'œuvre urbaine (dites de Cergy) et le département de Seine-et-Marne portant sur l'organisation de l'atelier international ayant pour thème : de l'interface rural/urbain des grandes métropoles. M. Eude, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.

N° 1-03 : Avenant n° 8 à la convention pour la création et l'exploitation d'Euro Disneyland en France. M. Berquier, rapporteur des commissions n°s 1 et 3 ; M. Walker, rapporteur de la commission n° 6. M. Eude, rapporteur de la commission n° 7.

Interviennent : MM. Barboux, le président, Dey, Calvet, le président, Mme Tallet, MM. le président, Walker, le président, Eude, le président.

Adoption du projet de délibération à l'unanimité.

N° 1-04 : Présentation des bilans 2009 de l'observatoire de l'eau et du plan départemental de l'eau. M. Dey, rapporteur de la commission n° 1.

Adoption du projet de délibération à l'unanimité.

Interviennent : MM. Rigault, Dey, le président, Rigault.

N° 1-05 : Approbation et signature de la charte forestière du parc naturel régional du gâtinais français (2010-2023). M. Dey, rapporteur de la commission n° 1.

Adoption du projet de délibération.

N° 1-06 : Politique d'aide en faveur de la création et de la réhabilitation de jardins familiaux. M. Aubert, rapporteur de la commission n° 1 ; M. Bernheim, rapporteur de la commission n° 7.

Interviennent : MM. Ballot, le président, Ballot, le président, Ballot, le président.

Adoption du projet de délibération.

N° 1-07 : Contrat de bassin – Contrat de bassin 2010-2015 de la vallée de l'Yerres aval et du Réveillon. M. Berquier, rapporteur de la commission n° 1 ; M. Eude suppléant M. Calvet, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération à l'unanimité.

N° 1-08 : Convention tripartite entre l'Ecole d'architecture de la ville et des territoires de Marne-la-Vallée, le département de Seine-et-Marne et la commune de Pontault-Combault portant sur l'étude de l'aménagement de l'autoroute A 104 (la Francilienne) et ses rives entre A4 et N4. M. Aubert, rapporteur de la commission n° 1 ; M. Berquier, rapporteur de la commission n° 3 ; M. Eude, rapporteur de la commission n° 7.

Interviennent : Mme Delessard, M. le président.

Adoption du projet de délibération.

N° 1-09 : Adhésion du département de Seine-et-Marne à l'association « Agence Marne-la-Vallée Descartes Développement (AMV2D) ». M. Corneille, rapporteur de la commission n° 1 ; M. Eude, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération complété.

N° 1-10 : Approbation du projet de charte du parc naturel régional du gâtinais français et adhésion du département au syndicat mixte. M. Dey, rapporteur de la commission n° 1 ; M. Berquier, rapporteur de la commission n° 3 ; M. Aiello suppléant M. Bénard, rapporteur de la commission n° 4 ; M. Perrussot, rapporteur de la commission n° 5 ; M. Dey, rapporteur de la commission n° 6.

Interviennent : MM. Walker, le président, Rodier, le président, Dey, Hyst, le président, Frot, le président, Frot, Walker, le président, Bernheim, Turba, le président.

Adoption du projet de délibération à l'unanimité.

N° 1-11 : GIP SUD 77 – Plate-forme de revitalisation et de développement : participation du département de Seine-et-Marne à la préparation et à l'animation du séminaire du 18 mai 2010. M. Aiello, rapporteur de la commission n° 1 ; M. Eude, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.

N° 1-12 : Avenant de prorogation et de modifications au contrat régional de Samois-sur-Seine. Mme Pottiez-Husson, rapporteur de la commission n° 1 ; M. Ballot, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.

N° 1-13 : Avenant de modifications au contrat régional de Nandy. Mme Pottiez-Husson, rapporteur de la commission n° 1 ; M. Turba, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération à l'unanimité.

N° 1-14 : CLAIR du Val de Loing : projet de territoire, contrat et programme d'actions 2010. M. Aubert, rapporteur de la commission n° 1 ; M. Ballot suppléant M. Satiat, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.

Interviennent : MM. Caparroy, le président.

N° 1-15 : Projets de contrats ruraux. M. Caparroy, rapporteur de la commission n° 1 ; M. Mouton, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.

N° 1-16 : Etude de piquetage – prestation à bons de commande : autorisation donnée au président pour signer les conventions avec les structures intercommunales intéressées par une étude de piquetage fin de leur territoire. M. Caparroy, rapporteur de la commission n° 1 ; M. Bernheim, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération à l'unanimité.

Interviennent : M. le président, Mme Picard, M. le président, Hyst, le président, Hyst, le président, Hyst, le président, Caparroy.

N° 4-02 : Convention de partenariat entre l'UNICEF et le département de Seine-et-Marne, portant l'appellation « Département ami des enfants, partenaire de l'UNICEF ». Mme Querci, rapporteur de la commission n° 4 ; Mme Autreux, rapporteur de la commission n° 5.

Adoption du projet de décision à l'unanimité.

(Suspension et reprise de la séance.)

N° 2-01 : Rapport d'activités des services pour l'année 2009. M. Elu, rapporteur de la commission n° 2.

Il est donné acte.

N° 3-09 : Modalités de mise en œuvre d'actions de sécurisation des passages à niveau situés sur routes départementales. Approbation de la convention à intervenir avec l'Etat et Réseau Ferré de France. M. Aubert, rapporteur de la commission n° 3 ; M. Turba suppléant M. Calvet, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération à l'unanimité.

N° 3-10 : Affectation d'une fraction de la redevance communale des mines sur le pétrole aux communes de moins de 2 000 habitants, pour l'entretien de leur voirie. Programme 2010.

M. Walker, rapporteur de la commission n° 3 ; M. Eude, rapporteur de la commission n° 7.

Interviennent : MM. Elu, le président, de Guibert, *directeur général adjoint*, le président,

Adoption du projet de délibération à l'unanimité.

N° 3-11 : Liaison Meaux-Roissy – barreau RN 3 – RN 2. Construction de deux ponts-routes PI 12 et PI 14. Convention avec la SNCF agissant au nom et pour le compte de RFF, pour le financement de la sécurité ferroviaire et des travaux connexes. M. Corneille, rapporteur de la commission n° 3 ; M. Mouton, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.

Motion relative aux modes d'accueil des jeunes enfants.

Interviennent : M. le président, Mme Querci, MM. le président, Jaunaux, le président.

(*Suspension et reprise de la séance.*)

Interviennent : MM. le président, Hyest, Mmes Tallet, Querci, MM. Jaunaux, le président.

Adoption de la motion.

N° 4-05 : Subventions de fonctionnement et participation financière à des associations œuvrant dans le domaine de la petite enfance et de la santé. Mme Querci, rapporteur de la commission n° 4 ; M. Bernheim, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.

N° 4-06 : Soutien aux acteurs sociaux et insertion sociale : subventions de fonctionnement à des associations en contrat d'objectifs avec le département (année 2010). M. Perrussot, rapporteur de la commission n° 4 ; Mme Tallet, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.

N° 4-07 : Approbation de contrats pluriannuels d'objectifs et de moyens pour les services d'aide et d'accompagnement à domicile autorisés par le département. Mme Autreux, rapporteur de la commission n° 4 ; Mme Tallet, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération amendé.

N° 4-08 : Convention avec la CNAV relative aux évaluations et plans d'aides des personnes âgées peu dépendantes réalisées par des agents départementaux. Mme Autreux, rapporteur de la commission n° 4 ; M. Ballot suppléant M. Parigi, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.

N° 4-09 : Modernisation des services d'aide à domicile au titre de l'accord cadre conclu entre le département et la caisse nationale de solidarité pour l'autonomie – Subvention 2010. Mme Autreux, rapporteur de la commission n° 4 ; M. Turba suppléant M. Calvet, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.

Intervient : M. le président.

N° 4-10 : Attribution de subventions de fonctionnement dans le cadre des actions en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées. M. Bénard, rapporteur de la commission n° 4 ; M. Turba, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption des projets de délibérations.

N° 4-11 : Conventions de financement au titre de l'aide sociale pour divers établissements pour personnes handicapées. M. Jaunaux, rapporteur de la commission n° 4 ; M. Ballot suppléant M. Parigi, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.

N° 4-12 : Conventions tripartites avec diverses maisons de retraite. Mme Picard, rapporteur de la commission n° 4 ; M. Ballot suppléant M. Parigi, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.

N° 4-13 : Subvention à l'association A.C.I. 77 (accueil, conseil, insertion) au titre de l'insertion professionnelle des personnes handicapées adultes. M. Bontoux, rapporteur de la commission n° 4 ; M. Mouton, rapporteur de la commission n° 7.

Interviennent : MM. le président, Bontoux, le président, Bernheim, Jaunaux, le président, Bernheim, Jaunaux, le président, Jaunaux, le président, Bernheim, Perrussot.

Adoption du projet de délibération amendé à l'unanimité.

Interviennent : MM. le président, Perrussot, le président.

N° 4-14 : Mise en œuvre de la formation et de l'accompagnement des personnes salariées sous forme de contrat aidé par l'inspection académique. Mme Delessard, rapporteur de la commission n° 4 ; M. Rigault, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.

N° 4-15 : Subvention à l'association INITIATIVES 77 pour la réalisation d'un chantier d'initiatives locales dans le cadre du protocole d'accord entre le département et la société Euro Disney. M. Bontoux, rapporteur de la commission n° 4 ; M. Eude, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération à l'unanimité.

N° 4-16 : Avenant n° 2 à la convention d'objectifs 2008-2010 visant à formaliser le soutien du département au fonctionnement global de l'association pour l'accueil des gens du voyage dans le nord de la Seine-et-Marne (A.G.D.V. 77). Mme Querci, rapporteur de la commission n° 4 ; M. Rigault, rapporteur de la commission n° 7.

Interviennent : MM. Agisson, le président, Mme Querci, MM. Agisson, Eude, le président, Mme Querci, M. le président.

Adoption du projet de délibération.

N° 4-17 : Subventions au titre de l'insertion par le logement. M. Perrussot, rapporteur de la commission n° 4 ; Mme Tallet, rapporteur de la commission n° 7.

Interviennent : MM. Caparroy, le président, Hyst, le président, Hyst, Caparroy, le président, Caparroy.

Adoption du projet de délibération.

Motion relative à la création d'un cinquième risque.

Interviennent : MM. Bernheim, le président, Hyst, le président, Bernheim, le président.

Adoption de la motion à l'unanimité.

N° 5-02 : Collège du XXI^e siècle – Schéma directeur numérique des collèges – Subventions aux collèges pilotes. Mme Delessard, rapporteur de la commission n° 5 ; M. Turba, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.

N° 5-03 : Fonctionnement des collèges publics. Exercice 2010. Subventions complémentaires et exceptionnelles de fonctionnement. M. Perrussot, rapporteur de la commission n° 5 ; M. Turba suppléant M. Calvet, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.

N° 5-04 : Convention de partenariat pluriannuel avec le comité départemental olympique et sportif de Seine-et-Marne pour 2010/2012. M. Bontoux, rapporteur de la commission n° 5 ; Mme Tallet, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.

N° 5-05 : Equipements sportifs, socio-éducatifs et polyvalents sportifs : attribution de subvention au syndicat intercommunal du CES d'Esblly et prorogation du délai de validité de subvention pour la communauté de communes du pays de l'Ourcq. M. Corneille, rapporteur de la commission n° 5 ; M. Turba, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.

N° 5-06 : Convention de mise à disposition du domaine national de Champs-sur-Marne au département. M. Bontoux, rapporteur de la commission n° 5 ; M. Turba suppléant M. Eude, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.

N° 5-07 : Soutien aux missions d'intérêt général de la société anonyme sportive professionnelle (SASP) « Paris Sénart Moissy » football. M. Laplace, rapporteur de la commission n° 5 ; M. Bernheim, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.

N° 5-08 : Conseil des jeunes seine-et-marnais. M. Bontoux, rapporteur de la commission n° 5.

Interviennent : MM. Perrussot, le président, Perrussot, Bontoux, le président, Bontoux, le président.

Adoption du projet de délibération amendé à l'unanimité.

N° 5-09 : Politique départementale en faveur de la vie étudiante : bilan et poursuite de Mobil'Etudes 77 pour l'année universitaire 2010/2011. M. Perrussot, rapporteur de la commission n° 5 ; M. Turba suppléant M. Eude, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.

N° 6-02 : Modification des statuts de la régie autonome dite « service Gaia ». Mme Chain-Larché, rapporteur de la commission n° 6 ; M. Turba suppléant M. Satiat, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.

N° 6-03 : Projet de convention concernant le diagnostic d'archéologie préventive sur des terrains situés dans l'emprise d'un projet de carrière de sables et de graviers alluvionnaires sollicité par la société GSM à Varennes-sur-Seine (Seine-et-Marne) au lieu-dit « En Plumignon ».

Mme Pélabère suppléant M. Walker, rapporteur de la commission n° 6 ; M. Turba suppléant M. Calvet, rapporteur de la commission n° 7

Adoption du projet de délibération.

N° 7-01 : Première décision modificative 2010. M. Turba suppléant M. Eude, rapporteur de la commission n° 7 ; M. Berquier suppléant M. Aiello, rapporteur de la commission n° 1 ; M. Laplace, rapporteur de la commission n° 2 ; M. Berquier, rapporteur de la commission n° 3 ; Mme Autreux, rapporteur de la commission n° 4 ; Mme Delessard, rapporteur de la commission n° 5 ; Mme Querci, rapporteur de la commission n° 6.

Interviennent : M. le président, Mme Tallet, MM. le président, Ballot, le président, Mme Autreux, MM. le président, Dey, le président, Mme Péronnet, *secrétaire générale de l'assemblée départementale*, M. le président.

Adoption de la première décision modificative de 2010 à la majorité.

N° 7-02 : Mise en place d'une convention globale de financement entre l'office public de l'habitat de Seine-et-Marne (OPH 77) et la Caisse des Dépôts et Consignations. M. Mouton, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.

N° 7-03 : Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'association des maires ruraux de Seine-et-Marne au titre de 2010. M. Bernheim, rapporteur de la commission n° 7.

Interviennent : MM. Ballot, Bernheim, Ballot, le président, Ballot, le président, Ballot, le président, Ballot, le président, Agisson, le président.

Adoption du projet de délibération.

N° 7-05 : Demande de garantie d'emprunt présentée par la SA d'HLM VILOGIA pour l'acquisition du patrimoine de la SA d'HLM Logis Transport située à Esbly. M. Turba suppléant M. Satiat, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.

N° 7-04 : Proposition d'attribution d'une subvention à l'association « Société seine-et-marnaise d'entraide et d'action sociale » au titre de 2010. M. Turba, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.

N° 7-06 : Demande de garantie d'emprunt présentée par la SA d'HLM AXENTIA pour la construction d'un établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes à Chanteloup-en-Brie. M. Turba suppléant M. Calvet, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.

N° 7-07 : Demande de garantie d'emprunt présentée par la SA d'HLM ANTIN Résidences pour l'amélioration et la réhabilitation de 100 logements à Le Mée-sur-Seine. M. Bernheim, rapporteur de la commission n° 7.

Adoption du projet de délibération.

N° 7-08 : Demande de garantie d'emprunt présentée par l'office public de l'habitat de Seine-et-Marne (OPH 77) pour l'acquisition en VEFA de 21 logements à Combs-la-Ville. M. Turba, rapporteur de la commission n° 7.

Interviennent : MM. Ballot, le président, Turba, Ballot, Turba, le président.

Adoption du projet de délibération.